

**Pour l'accès des jeunes
à une citoyenneté
pleine et active**

A V I S



Septembre 1999

Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse le 13 septembre 1999

Recherche et rédaction

Frederico Fonseca
avec la collaboration de Sébastien Blondin

Comité de travail

Marc Alain
Philippe Bouzaglou
Clairandree Cauchy
Marie-Chantal Gagné
Sylvain Gendron
Marie-Claude Ménard
Hélène Rhéaume
Annie Simard

Recherche documentaire

Serge Bertin

Production

Sylvain Carrier
Danielle Gagnon
Danielle Tremblay

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Nous désirons remercier, pour leur précieuse collaboration, ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion ainsi que les Forums jeunesse régionaux, les Conseils régionaux de développement et les groupes de jeunes nationaux qui ont répondu à notre questionnaire.

Nous tenons également à remercier Louise Lemire pour sa contribution à l'analyse des questionnaires.

©Gouvernement du Québec
Dépôt légal – 1999
ISBN : 2-550-34945-8

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

1056, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile René-Lévesque, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5Z7
T 418 644.9595

1 800 363.1049
F 418 646.0798
conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca
www.cpj.gouv.qc.ca

Table des matières

	Page
Avant-propos	5
Introduction	7
Méthodologie	9
Chapitre 1	
L'éducation : un investissement de société	11
1.1 Investir dans l'éducation, c'est assurer l'avenir	11
1.1.1 Des conditions à réunir pour favoriser la réussite éducative	11
1.1.2 Une formation professionnelle à arrimer aux réalités du marché du travail	13
1.1.3 Les stages : développer les programmes de stages et assurer des conditions de travail équitables	15
1.2 Consultations	15
1.2.1 Les groupes de discussion	15
1.2.2 Les Forums jeunesse régionaux	17
1.2.3 Groupes jeunes nationaux	18
1.3 Principales attentes de la génération des 15-29 ans	18
Chapitre 2	
Précarité et emploi : une préoccupation majeure pour les jeunes	21
2.1 La précarisation de l'emploi chez les jeunes	21
2.1.1 Évolution et changements dans le marché du travail	21
2.1.2 Des pratiques inéquitables dans le marché du travail	23
2.2 Consultations	24
2.2.1 Les groupes de discussion	24
2.2.2 Les Forums jeunesse régionaux	25
2.2.3 Groupes jeunes nationaux	26
2.3 Principales attentes de la génération des 15 – 29 ans	26

Chapitre 3	
Une société équitable : la seule voie pour l'avenir	29
3.1 Une société équitable ?	29
3.1.1 Le phénomène de la pauvreté chez les jeunes dans une perspective intergénérationnelle	29
3.1.1.1 Observations préliminaires	29
3.1.1.2 Société équitable : notions de base	29
3.1.1.3 Tendances	30
3.2 Consultations	33
3.2.1 Les groupes de discussion	33
3.2.2 Les Forums jeunesse régionaux	33
3.2.3 Groupes jeunes nationaux	34
3.3 Principales attentes de la génération des 15 – 29 ans	34
Chapitre 4	
Ouverture sur le monde	37
4.1 Une société ouverte et pluraliste	37
4.2 Consultations	38
4.2.1 Les groupes de discussion	38
4.2.2 Les Forums jeunesse régionaux	39
4.2.3 Groupes jeunes nationaux	39
4.3 Principales attentes de la génération des 15 – 29 ans	39
Chapitre 5	
La nécessité d'une vision	41
5.1 Réflexion	41
5.2 Leadership, cohérence et vision : le rôle de l'État	42
5.3 Présence des jeunes dans les instances décisionnelles et lieux de travail	42
5.4 La nécessité d'un changement de mentalité	42
5.5 La nécessité d'une politique jeunesse	43
Conclusion	45
Pistes de solution	47
Annexe	49
Bibliographie	51

Avant-propos

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est le seul organisme gouvernemental dirigé par des jeunes. Il regroupe quinze membres âgés de 15 à 30 ans, qui ont à cœur l'amélioration des conditions de vie des jeunes et leur participation à la société québécoise. Ces personnes proviennent de différentes régions du Québec et sont en poste pour trois ans.

Le Conseil relève du ministre de l'Éducation et de la Jeunesse et son mandat est de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question touchant la jeunesse. Pour y arriver, il mène des enquêtes et des consultations, sollicite des opinions, organise des événements rassembleurs, s'associe divers partenaires et publie des avis, des mémoires ainsi que des rapports sur des questions qui concernent les jeunes. Le CPJ cherche donc à connaître les points de vue des jeunes et à les faire valoir. Le Conseil suit aussi de très près l'actualité et réagit publiquement quand il croit que les intérêts des jeunes le commandent.

Au cours des dernières années, il s'est penché sur les questions suivantes¹ : l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise, les clauses « orphelin », l'exode des jeunes vers les milieux urbains, la délinquance, le suicide, l'éducation, la formation professionnelle, la sécurité du revenu, le développement régional, etc. L'organisme participe également aux commissions parlementaires lorsque les projets de lois étudiés concernent les jeunes.

Dans le présent document, le mandat du Conseil permanent de la jeunesse est de cerner les principales préoccupations des jeunes à l'égard des quatre chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce mandat s'inscrit dans le cadre d'une demande d'avis du ministre de l'Éducation et de la Jeunesse.

¹ Une liste complète des publications est disponible au Conseil permanent de la jeunesse.

Introduction

C'est au début de l'an 2000 que se tiendra le Sommet du Québec et de la jeunesse. Les jeunes Québécoises et Québécois, le gouvernement et ses partenaires seront appelés à se pencher sur diverses situations vécues par la génération des 15 – 29 ans. Les préoccupations, besoins et attentes des jeunes devraient être au centre du Sommet pour aboutir à des solutions et à des engagements concrets envers la jeune génération.

Ce rendez-vous sera aussi l'occasion d'aborder plusieurs problématiques jeunesse largement ignorées, consciemment ou non, par les instances publiques et divers acteurs de la société. En effet, les préoccupations des jeunes sont trop souvent marginalisées ou repoussées au second rang sur la scène publique. La santé, les baisses d'impôt et les hausses de salaires retiennent principalement l'attention des décideurs. Pourtant, un système d'éducation « désorienté », la précarité de l'emploi, l'appauvrissement ainsi que le manque d'équité entre les générations sont des réalités que l'on ne peut continuer d'éviter, car elles frappent et isolent les jeunes.

En période d'après déficit, moment où se prendront d'importantes décisions qui influenceront grandement sur les prochaines générations, il importe de bien cerner la situation des jeunes. Il faut associer ces derniers aux décisions qui les concernent au plus haut point et cesser de les marginaliser en ignorant leurs besoins et en adoptant des pratiques inéquitables à leur endroit.

Dans ce contexte, le Conseil considère qu'une vision d'ensemble qui lie et transcende les différents chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse est nécessaire, étant donné l'étroite interdépendance entre les nombreux maux qui affligent les jeunes actuellement.

Toutefois, saisir ce qui préoccupe l'ensemble de la jeunesse québécoise dans un seul et même avis pose certaines difficultés. Les jeunes constituent un groupe de la population très hétérogène, caractérisé par plusieurs réalités sociales qui, parfois, ont peu de choses en commun. Le CPJ s'attardera donc aux principales problématiques qui concernent le plus grand nombre de jeunes ou qui touchent ces derniers de façon très prononcée. En ce sens, ce document ne constitue pas un portrait exhaustif des préoccupations des jeunes.

Le présent avis sur les préoccupations des jeunes comporte cinq grandes sections. Dans la première, nous présentons les sujets qui préoccupent les jeunes et nous nous attardons à leurs attentes à l'égard du système d'éducation. Le même exercice se répète aux sections 2, 3 et 4 qui portent, respectivement, sur l'emploi chez les jeunes et la précarité qui le caractérise souvent, sur la nécessité d'une société équitable et enfin, sur l'ouverture sur le monde². La cinquième section propose une réflexion globale sur les préoccupations et attentes de la génération des 15 – 29 ans.

² Les titres des chantiers du Sommet sont : Relever les défis de l'emploi, Parfaire le savoir et la formation, Promouvoir une société équitable et Élargir notre ouverture sur le monde.

Méthodologie

Cet avis est le résultat d'une démarche axée sur la réflexion et sur la consultation. Le Conseil a relevé les principales préoccupations et attentes des jeunes du Québec en s'appuyant sur des éléments tels son savoir-faire en recherche sur les thématiques liées à la jeunesse et sa capacité de prendre avis auprès des jeunes et des groupes de jeunes. Les liens privilégiés du CPJ avec les différents intervenants du milieu jeunesse ont aussi permis de mener une réflexion approfondie sur les situations vécues par les jeunes.

Parallèlement, le Conseil a amorcé une phase de consultation comportant trois volets qui complètent cette réflexion. D'abord, un questionnaire a été transmis aux Forums jeunesse régionaux afin que ces instances se prononcent relativement aux préoccupations des jeunes à l'égard des différents chantiers du Sommet. Le même document a été envoyé à une vingtaine de groupes jeunes nationaux qui ont également formé une table de concertation en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse³. Ajoutons que quatre groupes de discussion⁴ ont été mis sur pied. Ils se sont tenus à Montréal, à Sainte-Hyacinthe, à Québec ainsi qu'à Rimouski, entre le 23 et le 26 août. Chaque groupe était formé de jeunes de 15 à 29 ans et comprenait des étudiants, des jeunes travailleurs ainsi que des jeunes en insertion socioprofessionnelle.

³ Il s'agit de Concertation Jeunesse qui regroupe plus de vingt organismes nationaux composés de jeunes ou d'intervenants qui œuvrent auprès de ce groupe de la population. Cette table de concertation regroupe des organismes de divers secteurs (groupes communautaires, étudiants, syndicaux, féministes, etc.).

⁴ La firme Impact Recherche a recruté les participants pour les différents groupes de discussion. Elle a aussi animé ces groupes et a effectué une analyse qualitative du contenu des discussions pour le CPJ.

Chapitre 1

L'éducation : un investissement de société

1.1 Investir dans l'éducation, c'est assurer l'avenir

L'école est bien plus qu'un système administratif. Elle devrait être en étroite interdépendance avec la société. En fait, « *l'école reçoit les influences de la société qui l'entoure et, à titre de microsociété elle-même, influe sur le devenir des jeunes qu'elle accueille et qu'elle forme pour, à son tour, influencer l'évolution de la communauté et l'ensemble de la société* »⁵. Elle contribue incontestablement au développement de la citoyenneté car elle éduque, prépare et forme les jeunes à la vie en société. L'éducation constitue une valeur à la base d'une richesse qu'on ne peut quantifier, celle du savoir.

Cependant, certains facteurs contribuent à affaiblir cette valeur fondamentale. Dans ce registre, les principales préoccupations de la génération des 15 – 29 ans touchent :

- l'absence de certaines conditions pour favoriser la réussite éducative⁶;
- la formation professionnelle encore en marge des réalités du monde du travail, et enfin;
- les stages en milieu de travail qu'il faut développer davantage tout en s'assurant que les conditions de travail soient justes et équitables.

1.1.1 Des conditions à réunir pour favoriser la réussite éducative

UN TAUX DE DIPLOMATION QUI DEMEURE FAIBLE

Le taux de diplomation au secondaire pour les jeunes de moins de 20 ans oscille autour des 70 % depuis plus de cinq ans⁷. Le Conseil constate qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre la barre psychologique des 80 % fixée par le ministère de l'Éducation (MEQ) en 1992⁸.

Au collégial, le taux de diplomation demeure faible. Notons que seulement 39 % d'une génération obtient un premier diplôme collégial en 1996 – 1997. De ce pourcentage, 25,6 % ont obtenu un diplôme préuniversitaire et 13,4 % un diplôme de formation technique⁹.

⁵ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'éducation dans tous ses états*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux de l'éducation, 1995, p. 9.

⁶ Le Conseil retient ici la notion de réussite éducative plutôt que réussite scolaire qui apparaît réductrice. La réussite éducative s'inscrit davantage dans la mission globale d'une école qui contribue à la formation de citoyens capables de participer activement à la société civile. Voir : Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Accroître la réussite éducative, le temps est venu...*, Mémoire présenté à la Commission de l'éducation, 1996, p. 9.

⁷ En fait, il était de 70,2 % en 1993 – 1994, puis augmentait à 73,4 % en 1995 – 1996, pour ensuite chuter à 69,4 % en 1997 – 1998. Notons que la statistique pour 1997 – 1998 est une estimation du MEQ. Voir : Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, éditions 1996 - 1997 et 1999. Consulter la page 105 pour l'édition 1996 - 1997 et voir l'adresse Internet suivante pour l'édition 1999 : http://www.meq.gouv.qc.ca/m_stat.htm

⁸ Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Chacun ses devoirs, plan d'action sur la réussite éducative*, Québec, 1992, p. 35.

À cet égard, comme le signale la Fédération des cégeps, la première année d'études collégiales est consacrée à l'orientation : les étudiants réfléchissent à leur carrière. Ainsi, le taux de diplomation « *grimpe de quelques dizaines de points de pourcentage* »¹⁰ si l'on considère les étudiants qui complètent leur diplôme collégial un an seulement après le délai normal. À ce propos, il est impératif d'intensifier les efforts pour soutenir les élèves dans leur choix de carrière, leur évitant ainsi de prolonger indûment leurs études.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : UN PROBLÈME AIGU QUI PERSISTE

Le décrochage scolaire, envers de la médaille en matière de réussite éducative, demeure très inquiétant. Quand un jeune délaisse l'école, c'est aussi de l'exercice d'une citoyenneté pleine et active qu'il s'éloigne. La société a le devoir de faire en sorte qu'il puisse rattraper.

De nombreux jeunes continuent d'abandonner l'école, la considérant comme un milieu de vie auquel ils ne s'identifient pas. Selon les plus récentes données, la proportion d'une génération qui sortira du secondaire sans diplôme est de 18,8 % pour l'année scolaire 1997 - 1998¹¹. C'est une augmentation de 6,8 % par rapport à 1995 - 1996¹².

Pour le Conseil, la prévention du décrochage débute avant tout à l'école. À cet égard, il est primordial de développer la dimension humaine de l'école afin d'en faire un milieu de vie stimulant pour les étudiants. D'ailleurs, le Conseil recommandait déjà, en 1992, de miser sur les ressources complémentaires (psychologues, conseillers en orientation, animateurs à la vie étudiante, etc.) pour agir de façon préventive en facilitant l'intégration des jeunes à l'école.

LE MANQUE DE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Avec les vagues de compressions et les départs à la retraite des dernières années, seuls les enseignants ont été systématiquement remplacés. Le personnel d'encadrement a été considérablement réduit. Les enseignants doivent maintenant composer seuls avec les élèves, dont certains ont des difficultés d'apprentissage ou sont en détresse psychologique. De la même façon, les conseillers en orientation, les animateurs à la vie étudiante ainsi que les aides pédagogiques individuels au collégial se font de plus en plus rares. La réforme de l'éducation veut que l'école soit adaptée aux besoins des jeunes et connectée à son milieu, mais cette tâche dépasse largement les fonctions des professeurs.

Le manque de ressources complémentaires (personnel non enseignant) préoccupe grandement le CPJ. Ces professionnels contribuent à la réussite éducative en appuyant et en orientant les étudiants. Ils permettent aussi d'être en relation avec la communauté. Le Conseil reste d'ailleurs « *convaincu qu'un meilleur appui en matière d'orientation scolaire et professionnelle*

⁹ Ces statistiques sont les plus récentes estimations du MEQ. Voir : Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, édition 1999. Voir : http://www.meq.gouv.qc.ca/m_stat.htm

¹⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *La réussite et la diplomation. Des chiffres et des engagements*, 1999, p. 34 et 35.

¹¹ Il s'agit d'une estimation du MEQ pour cette année. Ce taux est de 30,6 % pour les jeunes de moins de 20 ans. Voir : Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, édition 1999. http://www.meq.gouv.qc.ca/m_stat.htm

¹² *Ibid.*

permettrait de clarifier les objectifs de formation et de carrière de nombreux jeunes incertains de leur choix et confus face à leur cheminement»¹³.

1.1.2 Une formation professionnelle à arrimer aux réalités du marché du travail

En matière d'orientation et de choix de carrière, la formation professionnelle a souvent été considérée comme une formation de « seconde classe »¹⁴, réservée aux élèves qui présentent un parcours scolaire difficile (échecs scolaires et décrochage pour certains)¹⁵. Le Conseil considère qu'il est grand temps de valoriser ce type de formation pour les jeunes, particulièrement pour les jeunes femmes qui demeurent minoritaires dans certains profils de formation. Notons, par ailleurs, que la formation professionnelle conduit à plusieurs métiers qui offrent d'excellentes perspectives d'emplois (ébénisterie, électricité de construction, montage de structures en aérospatiale, etc.).

LES RÉFORMES

Entre 1981 et 1993, le secteur de la formation professionnelle a connu une importante détérioration. Au cours de cette période, le nombre d'inscriptions a chuté de 78 248 à 8 144¹⁶. Une première réforme (1987 – 1988) n'a pas réussi à freiner cette décroissance massive et s'est visiblement soldée par un échec.

C'est dans ce cadre qu'intervient le plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation de 1997. Ce plan prône une diversification des programmes et une plus grande accessibilité des jeunes à ce type de formation. Le gouvernement désire multiplier par quatre le nombre de diplômes décernés aux moins de 20 ans en formation professionnelle. Il prévoit, entre autres choses, l'aménagement de passerelles entre ce type de formation et des programmes d'études d'autres niveaux (voir l'annexe pour les détails de l'intervention gouvernementale).

Cette réforme répond à plusieurs préoccupations des jeunes. Il est cependant trop tôt pour en évaluer les effets sur la formation professionnelle ainsi que sur les autres secteurs de l'éducation concernés.

¹³ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'éducation dans tous ses états*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux de l'éducation, 1995, p. 40.

¹⁴ Dans une moindre mesure, cela est également vrai pour la formation technique collégiale qui offre pourtant de bonnes perspectives d'emploi. À cet égard, notons qu'au 31 mars 1998, 80,2 % des diplômés de la promotion 1996 – 1997 détenaient un emploi lié à leur formation. Voir : Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation. *La relance au collégial 1998*. http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/RELANCE/Relance98/TOUS_00002.htm

¹⁵ Une étude récente note que la famille et les amis d'élèves (en secrétariat et en usinage) inscrits en formation professionnelle considèrent que ce type de la formation est associé à divers inconvénients comme de mauvaises conditions de travail. Voir : HARDY, Marcelle et al. *De la formation professionnelle au marché du travail*, Les Éditions Logiques, Québec, 1998, p. 49 à 51.

¹⁶ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'éducation dans tous ses états...*, p. 32.

CERTAINES AMÉLIORATIONS

Parallèlement, certaines améliorations sont observables en formation professionnelle. En effet, entre 1995 et 1998, le taux de chômage des titulaires d'un diplôme d'études professionnelles a diminué de 25,6 % à 18,4 %. De plus, un nombre plus élevé de ces diplômés occupent un emploi lié à leur programme d'études¹⁷. Il serait toutefois prématuré de conclure au succès de la réforme, trop récente encore pour pouvoir être raisonnablement évaluée.

ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

L'accessibilité des jeunes à la formation professionnelle constitue toujours un problème majeur. En 1997 – 1998, les moins de 20 ans représentaient seulement 16,9 % des étudiants de ce secteur¹⁸. L'accessibilité géographique est également problématique¹⁹. La formation professionnelle n'est pas toujours en lien avec les besoins de main-d'œuvre régionaux.

Il y aurait lieu de valoriser et de rendre plus accessible la formation professionnelle. C'est pourquoi le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle réforme atteigne ses objectifs.

UN ARRIMAGE AUX RÉALITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL S'IMPOSE

Dans cette perspective, il est essentiel que les programmes de formation professionnelle soient adaptés aux réalités du marché du travail et soient élaborés en collaboration avec le milieu²⁰.

En outre, il est utile de connaître les besoins des jeunes et leurs motivations à suivre un cours de formation professionnelle. Comme nous l'avons mentionné, c'est souvent dans un contexte « négatif » que les jeunes entreprennent ce type de formation.

Dans l'ensemble, le Conseil demeure « convaincu que la valorisation de la formation professionnelle au secondaire ainsi que son accessibilité, en termes académique, financier et géographique, constituent des éléments clés de la réussite éducative pour un nombre important de jeunes »²¹.

Cependant, force est de constater que la formation, indépendamment du type de diplôme, n'est plus nécessairement gage d'obtention d'un bon emploi. Les jeunes doivent maintenant la combiner à une expérience de travail.

¹⁷ Document sur la Relance au secondaire déjà cité (<http://www.inforoutefpt.org/dgfpt/relance/emerg98.htm> et <http://www.inforoutefpt.org/dgfpt/relance/image11.gif>)

¹⁸ Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, édition 1999. Voir : http://www.meq.gouv.qc.ca/m_stat.htm

¹⁹ CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (CEQ). *Accessibilité à la formation professionnelle et technique : l'urgence d'agir*, Québec, 1994.

Voir aussi : Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Le régime d'aide financière aux étudiants : Maintenir le cap malgré la tourmente*, Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants, 1995.

²⁰ Cela est également vrai pour la formation technique au collégial.

²¹ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...*, p. 20.

1.1.3 Les stages : développer les programmes de stages et assurer des conditions de travail équitables

Depuis maintenant une décennie, on constate une importante augmentation du nombre de stages de formation en milieu de travail. Ces stages, en relation avec le domaine d'études, ont l'avantage de permettre aux étudiants de parfaire leur formation et de confirmer leur choix de carrière tout en créant un réseau de contacts. Le stage permet un arrimage entre la formation scolaire et les réalités du marché du travail. Le Conseil est d'avis qu'il faut développer la formule des stages à chaque niveau d'enseignement. Ces derniers doivent être accessibles, formateurs et de courte durée (quelques mois). Notons, par ailleurs, que l'entreprise et l'organisme d'accueil ont un rôle actif à jouer dans le cadre des stages de formation.

En outre, de nouveaux types de stages ont fait leur apparition. Il s'agit des stages d'insertion en emploi²². Ils visent à intégrer les jeunes au plan professionnel ou encore à réinsérer sur le marché du travail les travailleurs qui désirent y retourner²³. La durée de ces programmes peut varier grandement. Par exemple, elle est de deux ans dans le cadre du *Programme de stages pour nouveaux diplômés* du gouvernement du Québec²⁴.

Par contre, les piètres conditions de certains de ces stages d'insertion, particulièrement ceux dont la durée apparaît excessivement longue, inquiètent le Conseil. Dans certains cas, le travail effectué correspond davantage à celui qu'un employé régulier accomplirait. Le stagiaire devient alors une main-d'œuvre bon marché. Certains stages de longue durée ne nuiraient-ils pas davantage à l'embauche des jeunes sur une base régulière ?

Le CPJ est d'avis qu'il faut à tout prix remodeler et rendre plus cohérents les programmes de stages d'insertion, certains pouvant avoir le même effet qu'une clause « orphelin »²⁵. La notion de stage doit être définie clairement et recentrée dans un contexte particulier, celui de l'apprentissage et de la formation. Ajoutons qu'un stagiaire ne doit pas se substituer à un employé régulier ou constituer une main-d'œuvre à rabais.

1.2 Consultations

1.2.1 Les groupes de discussion²⁶

Les jeunes ont plusieurs préoccupations liées à l'éducation. D'abord, ils se demandent s'ils seront préparés adéquatement pour entrer sur le marché du travail. En fait, pour les jeunes rencontrés lors des groupes de discussion, il y aurait un manque d'adéquation entre l'enseignement reçu et les réalités du marché du travail. Cette perception n'est pas, selon eux, étrangère aux récentes coupures dans le système d'éducation.

²² Ils peuvent prendre la forme d'un emploi d'été pour les jeunes ou encore d'un emploi visant l'apprentissage en entreprise.

²³ SCHETAGNE, Sylvain. *Un portrait des stages en 1997 – 1998*. Rapport d'une recherche financée par la Fédération étudiante universitaire du Québec et le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec, Montréal, Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec, 1998, 58 p.

²⁴ Gouvernement du Québec. Conseil du trésor : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/resource/stages.htm>

²⁵ Nous abordons plus spécifiquement la question des clauses « orphelin » à la page 23.

²⁶ Cette section est largement inspirée de l'analyse que le CPJ a commandée à Impact Recherche.

Les participants âgés de 15 à 17 ans considèrent que l'encadrement et le soutien accordés par leur entourage, qu'il s'agisse des parents, des amis ou des professeurs, sont insuffisants. Ces jeunes veulent être encouragés et guidés, aussi bien dans les tâches qu'ils accomplissent que dans le cadre de leurs études.

Parmi les jeunes, les étudiants font état d'une préoccupation marquée pour une meilleure connaissance de l'anglais et pour une plus grande culture générale. Ils sont aussi grandement préoccupés par la réussite éducative. Ils sont d'avis que les programmes scolaires devraient être adaptés aux intérêts des jeunes. De façon presque unanime, les participants reconnaissent que certains jeunes n'évoluent pas naturellement dans un système d'éducation trop structuré. Ils accueillent ainsi favorablement les programmes « alternatifs » qui permettent aux étudiants d'apprendre à leur rythme.

En outre, la situation de l'endettement étudiant préoccupe plusieurs participants. Certains d'entre eux ont expliqué que pour limiter leurs dettes, ils doivent travailler pendant leurs études, ce qui a pour conséquence de restreindre leur accès à l'aide financière du gouvernement. L'étudiant qui travaille se trouve donc pénalisé.

Enfin, les jeunes perçoivent les stages en entreprise de façon particulièrement positive. Ils les veulent plus nombreux et dans un plus grand nombre de domaines. Les stages constituent pour eux une chance de bénéficier d'une première expérience de travail et un moyen d'évaluer la pertinence de l'enseignement reçu par rapport aux réalités du marché du travail. Ils ont d'ailleurs insisté sur le rôle important que doivent jouer les entreprises dans leur formation. Les participants interrogés estiment que le gouvernement pourrait sensibiliser les entreprises à l'importance de leur rôle dans la formation des jeunes. Elles pourraient offrir davantage de stages et de programmes de formation ainsi que reconnaître l'expérience acquise par le biais de ces programmes au moment de l'embauche.

À cet égard, le Conseil note que, depuis maintenant plusieurs années, la formule des stages est privilégiée de tous. Alors, comment se fait-il que de nombreux programmes d'études professionnelles, techniques ou encore universitaires ne prévoient toujours pas de stages en milieu de travail ? Il reste encore beaucoup à faire du côté des établissements d'enseignement et des entreprises pour faciliter les stages en milieu de travail.

1.2.2 Les Forums jeunesse régionaux²⁷

Les réactions des Forums, quant à elles, se concentrent essentiellement sur l'adaptation, la souplesse et l'accessibilité du système d'éducation. En effet, sept régions²⁸ soulèvent la nécessité d'avoir un système scolaire plus souple et plus créatif répondant davantage aux profils des différents étudiants.

Les Forums jeunesse sont très préoccupés par l'accessibilité des jeunes à des programmes de formation. L'éloignement géographique entraîne l'exode et oblige les jeunes à couvrir les coûts additionnels qu'engendre l'accès à certains programmes d'études.

Toujours en ce qui concerne l'adaptation, les Forums jeunesse mettent l'accent sur les points suivants :

- favoriser l'alternance travail – études;
- étendre l'accès aux programmes de formation professionnelle pour les jeunes;
- initier les jeunes en formation professionnelle et technique au démarrage d'entreprise;
- lutter contre l'endettement étudiant;
- faciliter le raccrochage scolaire, notamment au plan de l'éducation aux adultes;
- former davantage de jeunes dans le domaine des nouvelles technologies.

En complémentarité, les Forums jeunesse accordent une importance particulière à la prévention du décrochage scolaire, notamment en appuyant sur l'amélioration du système d'orientation dans les écoles.

Enfin, la problématique de l'endettement étudiant est également soulevée par plusieurs régions²⁹, autant urbaines qu'éloignées. En guise de solution, la région de la Baie-James souligne qu'il faut perfectionner les réseaux de formation à distance et soutenir financièrement les jeunes des régions éloignées. Au plan de la formation à distance, la région Chaudière-Appalaches avance que des programmes d'études « virtuels et interactifs » pourraient être développés.

²⁷ Le taux de réponse a été remarquable puisque plusieurs Forums jeunesse ne sont pas encore mis sur pied. Dans ces cas spécifiques ce sont les Conseils régionaux de développement (CRD) qui ont répondu au questionnaire. Au total, tous les Forums déjà constitués ont répondu (six réponses). Du côté des CRD, nous avons reçu huit réponses. Dans l'ensemble, quatorze instances régionales sur dix-huit ont rempli le questionnaire. Pour des raisons de clarté, nous considérons l'ensemble de ces instances régionales comme étant des Forums jeunesse. Les instances régionales qui ont répondu sont les suivantes : Abitibi-Témiscamingue Baie-James, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Île de Montréal, Lanaudière, Laurentides, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Montérégie, Outaouais, Québec et Saguenay-Lac-St-Jean.

²⁸ Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Île de Montréal, Lanaudière, Mauricie, Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

²⁹ Chaudière-Appalaches, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Île de Montréal, Lanaudière, Laurentides et Mauricie.

1.2.3 Groupes jeunes³⁰ nationaux

Les groupes nationaux consultés partagent, dans l'ensemble, les préoccupations énoncées par le CPJ dans le présent avis. Nous tenons à souligner ici certaines préoccupations et propositions qui viennent enrichir notre réflexion. Plusieurs organismes nationaux insistent sur le fait que l'accessibilité réelle des jeunes à l'éducation est fondamentale. Selon le *Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJ)*, l'éducation devrait permettre aux étudiants de s'épanouir au plan personnel. Elle ne doit pas être au service des entreprises.

Plusieurs groupes dénoncent les problèmes d'appauvrissement et d'endettement des étudiants qui affectent l'accessibilité à l'éducation. Dans le même sens, la *Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)* note que la réussite éducative doit être fondée sur une approche de nature pédagogique plutôt que d'être coercitive (taxe à l'échec).

De son côté, le *Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO)* soulève les difficultés que rencontrent les étudiants handicapés. Une déficience criante de services de soutien et d'adaptation contribue au découragement de ces jeunes. Le manque de disponibilité des enseignants et des professionnels d'encadrement se fait aussi particulièrement sentir. Selon cet organisme, les obstacles sont encore plus importants au collégial et à l'université. Les étudiants aux prises avec un handicap se sentent trop souvent isolés et démotivés.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs groupes mettent l'accent sur les stages coopératifs tout en incitant les entreprises à embaucher les stagiaires sur une base permanente par la suite. Selon la *Commission de la jeunesse provinciale d'Alliance Québec*, les programmes coopératifs devraient être implantés à tous les niveaux d'enseignement, incluant le secondaire.

En outre, selon le *Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT)*³¹, l'école devrait préparer les jeunes à une société où l'on développe davantage le sens de l'initiative. Elle devrait aussi disposer de professionnels responsables des relations avec le milieu. Les stages d'implication dans le milieu qui permettent de bâtir un réseau de contacts, devraient être encouragés et crédités.

1.3 Principales attentes de la génération des 15 - 29 ans

De façon générale, trois attentes semblent partagées par la jeune génération. Premièrement, plusieurs jeunes et groupes de jeunes souhaitent un réinvestissement dans les sphères du secteur de l'éducation qui touchent directement les étudiants. D'ailleurs, les ressources complémentaires et la nécessité de tisser des liens entre l'école et la communauté y figurent en priorité. Deuxièmement, il ressort que la formation professionnelle doit absolument être améliorée. Troisièmement, le développement des programmes de stages doit se poursuivre dans une perspective de cohérence et d'équité.

³⁰ Au total, sept groupes de jeunes, parmi une vingtaine, ont répondu au questionnaire du CPJ pour souligner leurs préoccupations particulières. Cependant, l'ensemble des groupes a fait valoir ses positions en participant à la table de Concertation jeunesse.

³¹ Regroupement responsable des coopératives jeunesse de service.

RÉINVESTIR MASSIVEMENT ET STRATÉGIQUEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

À la lumière des observations effectuées dans les pages précédentes, il apparaît important de réinvestir de façon massive et stratégique dans l'éducation. Les compressions des dernières années ont ébranlé sévèrement des pans entiers du système d'éducation, hypothéquant à long terme la qualité de la formation offerte aux différents niveaux de l'enseignement. Ainsi, afin d'accroître la réussite éducative, il faudra miser sur les ressources complémentaires (personnel non enseignant). Ces professionnels permettent d'humaniser l'école et d'en faire un milieu de vie. Les élèves sont ainsi mieux encadrés, ce qui assure leur intégration plutôt que leur « marginalisation ». Intervenir de cette façon permettra d'ailleurs aux jeunes de mieux se définir, ce qui leur donnera la possibilité de faire des choix éclairés. Cette façon d'agir se veut préventive. À long terme, elle constitue un investissement susceptible de générer des économies d'échelle.

L'ÉCOLE ET SON MILIEU – L'ÉCOLE MILIEU DE VIE

Concrètement, il faudrait réserver, dans chaque école, un budget pour l'embauche d'un « agent de milieu » responsable d'établir des liens avec la communauté, de développer des projets avec des organismes communautaires ou publics ou encore avec des entreprises, d'aider à entreprendre des stages, d'aider à l'organisation d'activités parascolaires, etc. Ce genre de professionnel pourrait aussi organiser un système de mentorat, de parrainage entre les étudiants de niveau supérieur ou anciens étudiants et les jeunes.

En complément, il faut impérativement soutenir la participation des jeunes à l'école, par exemple, en favorisant davantage des projets - écoles innovateurs et en élaborant des cours d'éducation à la citoyenneté. Ces cours pourraient permettre, par exemple, d'acquérir des connaissances au sujet des lois du travail, des droits et libertés, etc. Le système éducatif doit être adapté aux besoins des jeunes, offrir des services qui complètent l'enseignement et contribuer à former des citoyens capables de participer activement à la société civile.

RÉÉVALUER ET DÉVELOPPER LES PROGRAMMES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Les jeunes s'attendent à ce que le gouvernement, de concert avec les partenaires du milieu, développe de nouveaux programmes et évalue ceux qui existent déjà pour les rendre plus cohérents et mieux adaptés au marché du travail. Qui plus est, l'accessibilité géographique (une préoccupation importante pour les jeunes des régions), mais aussi l'accessibilité des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle doivent être favorisées. N'oublions pas que seulement 16,9 % (1997 – 1998) des étudiants dans ce secteur de formation ont moins de 20 ans. Enfin, la création de passerelles entre la formation professionnelle et les programmes de niveaux supérieurs est un élément sur lequel les groupes nationaux ont beaucoup insisté.

REVOIR ET AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ DES PROGRAMMES DE STAGES

Pour enrichir la formation des étudiants, il est également indispensable de développer les programmes de stages. Dans l'ensemble, les stages aident les jeunes à se positionner sur le marché du travail. Leur multiplication, depuis environ dix ans, comporte beaucoup d'aspects positifs, mais également certains côtés négatifs. Les jeunes tiennent aux stages, mais ils veulent que ces programmes soient cohérents et qu'ils visent l'apprentissage et la formation. En aucun cas, les stages ne doivent remplacer des emplois réguliers ou constituer une forme de travail à rabais.

À cet égard, le Conseil juge impératif que le gouvernement définisse, de concert avec les principaux intéressés, ce que devrait être un stage et quels paramètres généraux devraient régir ces programmes. Parallèlement, les programmes de stages devraient être considérés selon leur contribution à la formation et selon les possibilités qu'ils offrent aux jeunes d'intégrer le marché du travail. Dans cette optique, les entreprises devraient être sensibilisées aux responsabilités qu'elles ont envers les stagiaires. Un employeur qui accueille des stagiaires doit s'assurer de l'aspect formateur du stage et aider réellement ces jeunes à intégrer le marché du travail de façon permanente. Cette aide pourrait se caractériser, par exemple, par la reconnaissance du stage comme expérience de travail au moment de l'embauche.

Chapitre 2

Précarité et emploi : une préoccupation majeure pour les jeunes

Un emploi stable et de qualité assure l'autonomie des individus dans la société et leur permet de participer pleinement et activement dans leur milieu de vie. Si l'école doit contribuer à former des citoyens, le travail est une fondation sur laquelle ces derniers vont s'appuyer pour s'épanouir et s'intéresser aux enjeux sociaux.

Toutefois, au cours des dernières années, on constate l'émergence d'un nouveau phénomène : la prolifération des emplois dits « atypiques »³² qui conduisent trop souvent à la précarité. Ce phénomène touche particulièrement les nouveaux travailleurs parmi lesquels se trouvent les jeunes. Ajoutons qu'un emploi instable, de courte durée, relègue souvent les jeunes au rang de travailleurs de « seconde classe ». Un emploi à statut précaire implique une adaptation constante qui limite la capacité d'agir et de participer à l'évolution de son milieu. Ces contraintes affectent le bien-être des jeunes en plus de retarder la réalisation de projets à long terme tels l'achat d'une propriété ou la décision d'avoir des enfants.

2.1 La précarisation de l'emploi chez les jeunes

2.1.1 Évolution et changements dans le marché du travail

Depuis plus de deux décennies, on assiste à une profonde mutation de l'économie qui a des incidences sur la structure du marché du travail. Citons, à titre d'exemple, la déréglementation financière au plan international, l'accélération des échanges commerciaux entre les États ainsi que le développement des nouvelles technologies. Plus près de nous, les politiques gouvernementales de réduction des déficits et les compressions budgétaires qui en ont découlé ont aussi contribué à modifier l'organisation du travail dans le secteur public. En fait, comme l'indique Diane-Gabrielle Tremblay, les « *nouvelles exigences compétitives des années 90 appellent donc de nouvelles modalités de production et de gestion des ressources humaines* »³³.

Concrètement, en Amérique du Nord, cela s'est traduit par « *la recherche d'une plus grande flexibilité du travail* »³⁴. Autrement dit, les employeurs nord-américains ont cherché à rendre le travail « flexible » en développant le temps partiel, l'emploi occasionnel, contractuel, etc.

Ces fortes pressions sur le marché du travail ont donc contribué à la prolifération des emplois atypiques, c'est-à-dire les emplois qui ne sont ni permanents ni à temps plein. Au Québec, le nombre d'emplois atypiques a augmenté de 135 % entre 1976 et 1995³⁵. Mentionnons ici que le

³² Emplois à durée déterminée par opposition à l'emploi à temps plein, permanent et à durée indéterminée.

³³ TREMBLAY, Diane-Gabrielle. *Nouvelles réalités, nouvelles problématiques*, Musée de la civilisation, Québec, 1995, p. 18-19.

³⁴ *Ibid.* p. 18.

³⁵ Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DU TRAVAIL. *L'évolution du travail atypique au Québec*, encart dans Le marché du travail, volume 19, n° 5, Les Publications du Québec, 1998, p. 25.

travail à temps partiel involontaire des 15 - 24 ans en 1976 était de 2,6 %, alors que cette proportion atteignait 12,4 % en 1995³⁶.

Cette tendance à la précarisation du travail peut sembler paradoxale compte tenu du fait que nous sommes en période de croissance économique. Il est vrai que le développement de l'économie génère des surplus, mais ces derniers ne se matérialisent vraisemblablement plus en création d'emplois, mais plutôt en dividendes versées aux actionnaires des grandes sociétés.

Tant dans le secteur public que privé, les gestionnaires ont cherché à accroître la flexibilité de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, le recours à du personnel occasionnel, à des employés à temps partiel et à des travailleurs autonomes s'est accru considérablement. En fait, si le taux de croissance moyen de l'emploi atypique se maintient, en 2017 il y aura plus d'emplois de cette nature que d'emplois permanents à temps plein³⁷.

Cette évolution n'est pas étrangère au fait que les jeunes connaissent trop souvent une intermittence entre différentes occupations (travailleur, étudiant, chômeur, prestataire d'aide sociale). L'alternance entre le travail et le chômage occasionne une perte de revenus et met en péril l'intégration des jeunes au marché du travail et à la société.

Ajoutons que la multiplication des emplois atypiques affecte surtout les nouveaux travailleurs qui accèdent au marché du travail, donc essentiellement des jeunes, mais aussi des femmes qui réintègrent la vie professionnelle ou encore les immigrants installés depuis peu au Québec. Ces déficiences structurelles du marché du travail contribuent donc à marginaliser des groupes entiers de la société québécoise.

EMPLOI ATYPIQUE, PRÉCARITÉ ET PROTECTION SOCIALE

Aujourd'hui, les personnes qui occupent un emploi atypique constituent une catégorie de travailleurs qui ne peut jouir des mêmes avantages sociaux, conditions de travail et protection sociale. Leur accès à des congés parentaux, à l'assurance - emploi ou simplement à des horaires décents est souvent compromis en raison de leur statut d'emploi. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les lois du travail et les mécanismes de protection sociale ont été conçus dans un contexte caractérisé par l'emploi permanent et à temps plein.

Ces travailleurs vivent trop souvent de l'insécurité et de l'instabilité. Certes, tous les emplois atypiques ne sont pas nécessairement précaires³⁸. L'exemple des dentistes (travailleurs autonomes) le démontre bien. Mais il n'en demeure pas moins que la précarité est le lot d'un grand nombre de travailleurs qui occupent un emploi atypique.

³⁶ *Ibid*, p. 48.

³⁷ *Ibid*, p. 25.

³⁸ Notons que le concept de précarité est large : à la notion de durée s'ajoutent celles de sécurité et de stabilité en emploi.

2.1.2 Des pratiques inéquitables dans le marché du travail

Mentionnons ici que différentes pratiques ou choix de gestion accentuent la précarisation de l'emploi chez les jeunes. Pour eux, la précarité se manifeste aussi lorsqu'ils occupent un emploi comportant de mauvaises conditions salariales ou de travail.

CLAUSES « ORPHELIN »

Les clauses « orphelin » représentent un exemple concret de pratiques inéquitables qui s'additionnent à d'autres éléments pour augmenter la précarité de l'emploi chez les jeunes. Rappelons qu'elles désignent « *toutes pratiques dans un milieu de travail ayant pour effet de fixer un régime de conditions de travail inférieur pour les nouveaux ou futurs salariés effectuant essentiellement les mêmes tâches* »³⁹. Ces pratiques de disparité de traitement, instaurées au Québec depuis une dizaine d'années, sont nées d'ententes intervenues entre patrons et syndicats. Comme le souligne la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans un avis rendu public en avril 1998, « *dans nombre de cas où des conventions collectives comportent un double palier de rémunération ou d'autres clauses dites « orphelin » désavantageant systématiquement les nouveaux salariés, des situations de discrimination indirecte liées au critère de l'âge seront fréquemment relevées, preuve statistique à l'appui...* »⁴⁰. Les clauses « orphelin » constituent un exemple concret d'une pratique qui accroît l'iniquité entre les générations.

Cependant, les clauses « orphelin » ne sont pas les seules pratiques inéquitables dans le marché du travail. Divers choix de gestion, pris dans une optique d'exclusion, viennent rendre plus difficile l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

ACCÈS AUX SERVICES

Plusieurs programmes d'aide à l'emploi doivent être revus, soit parce qu'ils sont inéquitables (assurance - emploi au niveau du gouvernement fédéral) à l'endroit des jeunes, soit parce qu'ils ont connu de sérieux ratés (le cas d'Emploi - Québec).

Les seuils d'admissibilité à l'assurance - emploi ont été relevés et ils excluent de plus en plus les jeunes. Pour avoir accès à l'assurance - emploi, les nouveaux venus sur le marché du travail doivent accumuler un minimum de 910 heures au cours des 52 dernières semaines. En comparaison, les autres demandeurs doivent cumuler entre 420 et 700 heures pour bénéficier de ce système de protection sociale⁴¹. D'ailleurs, entre 1996 et 1998, les demandes ont diminué de 27 % chez les prestataires de 25 ans et moins⁴². À cet égard, comme l'affirme la Commission de

³⁹ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Interdire les clauses « orphelins » : Une question d'équité intergénérationnelle*, Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail, Québec, 1998, p. 12.

⁴⁰ Gouvernement du Québec. COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *La rémunération à double palier et les autres clauses dites « orphelin » dans les conventions collectives : conformité au principe de non-discrimination*, 1998, p. 10 et 11.

⁴¹ Voir site Internet de Développement des ressources humaines du Canada, <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/insur/claimant/200017bx.shtml>.

⁴² Gouvernement du Canada. COMMISSION DE L'ASSURANCE EMPLOI DU CANADA. *Rapport de contrôle et d'évaluation 1998, Régime d'assurance-emploi*, Ottawa, 1998, p. 23. <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/employ/sp121898/sumx.shtml>

l'assurance - emploi du Canada, « *en raison de leurs régimes de travail, les femmes et les jeunes ont sans doute été les plus touchés par les normes d'admissibilité plus élevées imposées aux nouveaux venus et aux personnes qui réintègrent le marché du travail* »⁴³.

Dans le cas d'Emploi - Québec, l'accessibilité aux services d'aide est restreinte et problématique. Cet organisme n'a toujours pas décloisonné les services d'aide à l'emploi et l'accès aux programmes d'aide de formation tend à se réduire⁴⁴. Ainsi, certains programmes sont destinés aux bénéficiaires de l'assurance - emploi⁴⁵, alors que d'autres sont réservés aux prestataires d'aide sociale. Très souvent, les « sans-chèque »⁴⁶, principalement des jeunes qui n'ont pas accès à l'aide sociale ou à l'assurance - emploi, sont donc complètement exclus des mesures d'aide à l'emploi d'Emploi - Québec. Il est essentiel que les programmes soient souples et adaptés aux différentes réalités des jeunes.

2.2 Consultations

2.2.1 Les groupes de discussion⁴⁷

«*On va travailler avec un moton dans la gorge le matin pis on sait pas si on a un job rendu au soir*».

L'emploi constitue la préoccupation majeure des participants aux groupes de discussion. Ces jeunes craignent de ne pas trouver d'emploi et s'inquiètent de leur manque d'expérience. Ils doivent étudier plus longtemps pour mieux répondre à des exigences de plus en plus élevées, ce qui retarde leur arrivée sur le marché du travail.

Par ailleurs, les jeunes interviewés par Impact Recherche trouvent leurs conditions de travail difficiles. De longues heures de travail, plus exigeantes et combinées à l'insécurité, affectent grandement leur vie. Ils soulèvent le caractère précaire de l'emploi. Ils considèrent que les conditions actuelles du marché du travail mettent beaucoup de pression sur leurs épaules. Ces jeunes souhaitent une amélioration des conditions de travail et veulent que les recours (lorsqu'il y a pratique abusive de l'employeur) soient facilités. Une participante a d'ailleurs déclaré avoir été victime d'un licenciement « déguisé », à la suite de l'annonce de sa grossesse (son horaire de travail a été dramatiquement réduit afin de l'inciter à quitter son emploi).

Cependant, plusieurs participants du groupe de Montréal indiquent certains aspects positifs, malgré leur vision sombre du marché du travail. Ainsi, la forte compétition les pousse à être plus débrouillards, polyvalents, dynamiques et persévérants dans leurs démarches. En d'autres termes, le contexte les motive et les force à se dépasser.

⁴³ Ibid, p. 23.

⁴⁴ Notons que les compressions récentes ont principalement touché des personnes inscrites à des cours de formation ou à des programmes de soutien au travail autonome. Voir : MARSOLAI, Claude-V. *Le programme de soutien au travail autonome à court de fonds*, La Presse, 12 août 1999. PICHER, Claude. *Caricature de l'enfer kafkaïen*, La Presse, 21 août 1999.

⁴⁵ Les fonds de ces programmes proviennent du gouvernement fédéral, de l'assurance - emploi.

⁴⁶ L'expression désigne les jeunes qui ne sont ni prestataires de l'assurance - emploi, ni de la sécurité du revenu.

⁴⁷ Cette section est largement inspirée de l'analyse que le CPJ a commandée à la firme Impact Recherche.

Pour les jeunes, l'amélioration de la situation de l'emploi passe par le travail autonome⁴⁸, des études plus poussées et plus spécialisées ainsi que la possibilité de faire des stages en entreprise. Ils s'attendent à ce que le gouvernement joue un rôle de régulateur du marché afin de faciliter leur intégration socioprofessionnelle puisqu'ils se sentent impuissants devant l'évolution du marché du travail.

Soulignons que dans l'ensemble, les Montréalais ont démontré une attitude qui différerait quelque peu des autres groupes en ce qui a trait à l'emploi. D'abord, ils ont été les seuls à ne pas pointer spontanément l'emploi au moment d'identifier les préoccupations de leur génération. Ils s'inquiètent davantage de leur bien-être que de l'emploi. D'ailleurs, lorsque l'animatrice les a interrogés à ce sujet, des participants ont expliqué que les jeunes se sont habitués (ou « résignés ») à la précarité et qu'elle fait maintenant partie de leur vie. Quelques personnes soulignaient même avoir appris à composer avec cette réalité, comme en témoigne ce commentaire : « *c'est la sécurité dans l'instabilité* ».

2.2.2 Les Forums jeunesse régionaux

Plusieurs tendances se dégagent de l'intervention des Forums jeunesse dans le chantier de l'emploi. Ces derniers sont préoccupés par la croissance de l'emploi atypique⁴⁹. De plus, le marché de l'emploi étant difficile, les jeunes des régions accordent une grande importance à l'insertion professionnelle⁵⁰. En ce sens, différentes régions⁵¹ proposent de favoriser les stages, le jumelage et le mentorat en emploi. L'exode des jeunes en quête d'emploi est aussi un problème de premier ordre pour les régions éloignées.

Les solutions avancées pour résoudre ces problèmes sont surtout orientées vers le développement d'entreprises. Dans cet esprit, il faut inciter et convaincre les dirigeants d'entreprises de faire une place spécifique aux jeunes. De plus, selon la région de la Baie-James, il faut innover et trouver de nouveaux secteurs d'activité autres que les mines et les forêts dans les régions éloignées.

D'autres mesures sont davantage liées à l'intervention du secteur public. Certains Forums jeunesse signalent qu'une intervention plus active en développement local et régional est souhaitable. D'autres Forums dénoncent le peu de place accordée aux jeunes dans la fonction publique québécoise. À cet effet, la région de Québec propose que les jeunes soient considérés comme une population cible dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité.

En matière d'aide à l'emploi, plusieurs régions souhaitent que l'on accorde un plus grand soutien aux jeunes pour faciliter leur insertion. Le Forum jeunesse de la Mauricie indique qu'il faut empêcher toute discrimination à l'endroit de la clientèle « sans-chèque » par les programmes gouvernementaux. Les Forums jeunesse de l'Outaouais et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine signalent que les critères d'admissibilité à certains programmes sont trop rigoureux pour que la

⁴⁸ L'emploi permanent et stable étant devenu rare.

⁴⁹ Par exemple, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soulève la question de la précarité liée aux emplois saisonniers.

⁵⁰ D'ailleurs, Lanaudière, Montréal et la Montérégie associent la précarité et la pauvreté aux problèmes d'insertion en emploi.

⁵¹ Île de Montréal, Lanaudière, Mauricie, Montérégie et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

majorité des jeunes puissent y avoir accès. Les Forums jeunesse de la Côte-Nord et de Lanaudière croient qu'il faudrait plus d'intervenants en employabilité pour aider les jeunes.

2.2.3 Groupes jeunes nationaux

Pour certains, tel le *Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJ)*, la crise du travail est la cause réelle du problème d'emploi chez les jeunes. En ce sens, il faut faire appel à la responsabilité collective et non pas uniquement à celle des jeunes pour une situation qui est hors de leur contrôle. Le *Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail* va dans le même sens. Ce groupe insiste sur l'importance d'outiller les citoyens de tous les âges, notamment les jeunes, pour qu'ils puissent prendre davantage d'initiatives de développement axées sur la communauté. Dans cette optique, il pourrait être intéressant de permettre aux jeunes de vivre des expériences d'initiation au travail dès l'adolescence.

Pour le *Regroupement des maisons de jeunes*, l'emploi est la voie qui mène à l'émancipation des jeunes. Cependant, on souligne que « *l'entrepreneuriat, ou le statut d'autonome, est perçu comme la solution vers laquelle les jeunes doivent se diriger. Pourtant, devenir entrepreneur suppose des compétences dont tous ne jouissent pas, et une solide formation de base qui devient de plus en plus rare* »⁵².

Dans un autre ordre d'idées, la *Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)* tend à favoriser la création d'emplois pour les jeunes des régions afin de freiner l'exode rural. D'ailleurs, ce groupe suggère de valoriser davantage les professions associées au monde rural comme celles de pêcheur, d'agriculteur, de mineur, etc.

Le groupe *Place aux jeunes* indique qu'il est nécessaire que le gouvernement travaille à stimuler et à appuyer des projets visant à accroître le nombre et la qualité des emplois de même que l'accès au marché du travail pour les jeunes.

Quant au chantier de l'emploi, le *Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO)* mentionne que la grande majorité des jeunes handicapés occupe des emplois dans les centres de travail adapté ou encore des emplois subventionnés par des contrats d'intégration au travail. Ces emplois sont souvent à durée déterminée, mal rémunérés et en marge du travail habituel. Du point de vue financier, il serait même plus avantageux de demeurer à la maison que de se rendre au travail. De plus, ces jeunes constatent trop souvent que leurs compétences et diplômes ne sont pas reconnus.

2.3 Principales attentes de la génération des 15 – 29 ans

Les jeunes que nous avons consultés ont des attentes bien spécifiques par rapport au chantier de l'emploi. Ces jeunes sont polyvalents, motivés et soucieux d'améliorer leur sort. Toutefois, cela est insuffisant pour contrer les dynamiques du marché du travail qui provoquent l'exclusion.

⁵² REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC. *Le cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes*, 2^e édition, 1997, p. 15.

Ces jeunes estiment, en général, qu'il ne peut y avoir deux classes d'emplois, donc deux classes de travailleurs. Globalement, ils désirent :

- des emplois de qualité;
- l'extension de la protection aux travailleurs qui occupent actuellement un emploi précaire et,
- un accès aux mesures d'aide à l'emploi.

Dans cette optique, le Conseil souhaite que le gouvernement donne l'exemple en réduisant au maximum la précarité en emploi dans la fonction publique.

LE DROIT À DES EMPLOIS DE QUALITÉ

D'abord, la prolifération des emplois précaires, comportant de mauvaises conditions de travail et une protection sociale incomplète et inadéquate, doit cesser. Non seulement cette tendance doit être enrayée, mais nous avons le devoir de la renverser. Les jeunes ont droit à des emplois de qualité leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de participer pleinement à la société civile.

EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE – TRAVAIL ATYPIQUE

Ensuite, chaque travailleur doit pouvoir jouir d'une protection sociale adéquate. La législation qui régit le travail a été élaborée dans une période où le marché était caractérisé par des emplois permanents et à temps plein. Les nouveaux statuts d'emploi déjouent les programmes et le système de protection sociale actuels. Cela fait ressortir la nécessité d'adapter le cadre juridique et législatif du travail au Québec.

Par exemple, il pourrait être intéressant de créer une caisse québécoise d'assurance parentale qui permettrait à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs de bénéficier d'un congé de maternité ou de paternité et ce, peu importe leur statut d'emploi.

ACCÈS AUX MESURES D'AIDE À L'EMPLOI ET COHÉRENCE ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES

De plus, les mesures d'aide à l'emploi doivent avant tout servir à combattre la crise qui affecte actuellement le marché du travail. Elles doivent permettre à tous les citoyens de bénéficier de l'information et des programmes dont le but est d'assurer leur intégration socioprofessionnelle. Il est inadmissible, par exemple, que de jeunes « sans-chèque » n'aient pas accès aux différents services d'aide à l'emploi.

Soulignons ici qu'il est important de s'attaquer aux causes de la crise du travail. Comme l'indique avec justesse Marc-André Deniger, le système d'aide à l'emploi tend présentement à « hiérarchiser les groupes sociaux marginalisés par le chômage (... ..) Il s'avère tout à fait inefficace et contribue à enfermer le débat sur l'avenir du travail dans une représentation qui nie les causes structurelles de la crise du travail et explique le chômage comme une pathologie,

par des carences personnelles aux plans des compétences, des habilités, des comportements et des motivations »⁵³.

UNE FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE À L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ

Enfin, le gouvernement doit donner l'exemple en matière d'emploi des jeunes et revoir les politiques qui écartent les jeunes de la fonction publique ou les cantonnent dans des emplois précaires.

Le Conseil notait déjà en 1990 que la fonction publique avait besoin d'une cure de rajeunissement, alors que seulement 6,5 % de son personnel régulier était âgé de moins de 30 ans⁵⁴. En fait, le taux de jeunes employés de moins de 30 ans est passé de 29 % en 1980 à 6,5 % en 1990, puis à 1,36 % en 1998⁵⁵. Le Conseil a sonné l'alarme une deuxième fois en 1999 : il est maintenant urgent d'agir! En ce sens, il faut élaborer une politique qui assure une bonne représentation des jeunes dans la fonction publique, de façon constante et planifiée. Dans ce cadre, des mécanismes de transfert des connaissances entre de jeunes fonctionnaires et d'autres plus expérimentés seraient un atout. Attendre qu'une génération quitte pour en embaucher une autre, c'est tout simplement déplacer le problème!

⁵³ DENIGER, Marc-André. *Pauvreté et insertion sociale et professionnelle des jeunes familles : perspectives québécoises*, dans *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, sous la direction de Bernard CHARLOT et de Dominique GLASMAN, Presses Universitaires de France, 1998, p. 161 et 162.

⁵⁴ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise*, Mémoire à la Commission du budget et de l'administration, 1990, p. 3.

⁵⁵ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'accès de jeunes à la fonction publique québécoise, Place à la relève*, Avis, Québec, 1999, p. 14 et 15.

Chapitre 3

Une société équitable : la seule voie pour l'avenir

3.1 Une société équitable ?

Le Conseil permanent de la jeunesse constate qu'un nombre croissant de jeunes est engagé dans un processus d'appauvrissement et que les conditions socio-économiques de la jeune génération se sont détériorées comparativement à celles de la génération précédente. Cette tendance doit être renversée. Une plus grande solidarité et davantage d'équité entre générations font sans aucun doute partie de la solution.

3.1.1 Le phénomène de la pauvreté chez les jeunes dans une perspective intergénérationnelle

3.1.1.1 Observations préliminaires

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ : DES PHÉNOMÈNES DIFFICILES À CERNER AVEC DES INDICATEURS CONVENTIONNELS

Les indicateurs conventionnels (taux d'activité, taux de chômage, etc.) ne reflètent pas adéquatement l'ampleur des problèmes de précarité en emploi et de pauvreté chez les jeunes. Par exemple, le Conseil permanent de la jeunesse indiquait en 1993 que « *malgré un taux d'activité plus élevé et un taux de chômage plus bas qu'en 1982, les jeunes de 15 à 19 ans ont perdu 42 % de leurs emplois à temps complet pour gagner 26,2 % d'emplois à temps partiel durant les dix dernières années* »⁵⁶.

De plus, les jeunes, plus vulnérables aux cycles de récession économique, ont été traditionnellement plus touchés par le chômage que leurs aînés. Ils sont aussi chômeurs moins longtemps que les travailleurs plus âgés, spécialement en période de reprise économique⁵⁷. Cependant, ils font face à un bassin réduit d'emplois de qualité, ce qui constitue une donnée nouvelle pour la jeune génération.

3.1.1.2 Société équitable : notions de base

LA PAUVRETÉ

Les données qui suivent (section 3.1.1.3) révèlent que les jeunes s'appauvrissent. À ce sujet, rappelons que la pauvreté correspond à une insuffisance de revenu qui se traduit par une incapacité de disposer d'un minimum de biens et de services considérés comme essentiels au maintien de la santé, physique et mentale, et nécessaires pour assurer une participation à la vie

⁵⁶ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Dites à tout le monde qu'on existe... Avis sur la pauvreté des jeunes*, 1993, p. 42 et 43.

⁵⁷ GRENIER, André. *Les jeunes et le marché du travail : tendances et situation récente*, Emploi – Québec, 1998, p. 8.

sociale sans courir le risque d'être marginalisé. La pauvreté, c'est aussi une absence de projets et d'autonomie. La pauvreté, c'est l'isolement et la marginalisation. Enfin, la pauvreté, c'est une manifestation concrète de l'iniquité sociale.

L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

L'équité est une valeur ou un sentiment naturel de justice. On atteint une forme de justice sociale à travers l'équité. Sous l'angle générationnel, la notion d'équité suggère deux observations.

Premièrement, chaque génération a le devoir moral d'assurer une répartition adéquate des richesses entre ses membres plus « riches » et ses membres plus « pauvres ». La richesse n'est pas uniquement matérielle. C'est aussi un ensemble de valeurs démocratiques qui sont le fondement même de notre société.

Deuxièmement, chaque génération a le devoir moral de s'assurer que la génération qui la suit ait accès à des conditions socio-économiques aussi bonnes ou idéalement meilleures que celles dont elle a bénéficié. L'équité entre générations, c'est la transmission des connaissances, du savoir-faire ainsi que d'une qualité de vie afin d'assurer une bonne cohésion sociale pour l'avenir.

3.1.1.3 Tendances

TENDANCES GÉNÉRALES

Entre 1990 et 1995, le nombre de Québécois vivant sous le seuil de faible revenu a progressé. Ajoutons que la pauvreté a gagné du terrain chez les 15 – 34 ans malgré une diminution relative de ce groupe au plan démographique⁵⁸. En seulement cinq ans, on note une croissance de 33 % du taux de pauvreté pour cette tranche d'âge. L'accélération de la pauvreté s'observe surtout chez les jeunes familles. Au cours de la même période, le taux de pauvreté a augmenté de 45 % pour les jeunes familles biparentales, contre 37 % pour l'ensemble des familles biparentales (tous âges confondus)⁵⁹.

De plus, comme le note le Bureau de la statistique du Québec, « *le revenu total des générations 1969-1974 aux âges 20 - 24 ans (15 800 \$), en dollars constants de 1994, est bien en deçà de celui des générations précédentes : c'est même 20 % de moins que celles nées 20 ans plus tôt* »⁶⁰. La mutation du marché de l'emploi a sans aucun doute contribué au recul des conditions de vie des jeunes.

Soulignons qu'au cours du 20^e siècle, suivant la tendance générale, chaque génération a bénéficié d'une amélioration de ses conditions socio-économiques par rapport à la génération précédente. Cependant, la génération actuelle des 15 – 29 ans déroge à cette règle. Le CPJ s'était d'ailleurs

⁵⁸ Cette diminution se situe dans le contexte du vieillissement de la population québécoise.

⁵⁹ SCHETAGNE, Sylvain. *La pauvreté dans les régions métropolitaines du Québec*, Conseil canadien de développement social, Rapport préliminaire de recherche, 1999, p. 3.

⁶⁰ Gouvernement du Québec. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, volume 1, Québec, 1997, p. 126.

penché (1993) sur la problématique de la pauvreté et de ses conséquences sur les jeunes qu'ils soient travailleurs à faible revenu ou bénéficiaires de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale⁶¹.

L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT ET L'APPAUVRISSMENT DES JEUNES

Parallèlement à leur appauvrissement général, les jeunes entrent sur un marché du travail instable avec d'importantes dettes d'études. Le CPJ est d'avis que les caractéristiques inhérentes aux programmes d'aide financière (aide insuffisante pour être autonome, coupures de l'aide financière pour les gains de travail, montants d'aide non indexés au coût de la vie, etc.) contribuent à l'appauvrissement des étudiants. Mentionnons qu'entre 1993 et 1998, le nombre d'étudiants bénéficiant de l'aide financière a augmenté de 2,8 %, alors que les demandes d'aide se sont accrues de 5,7 %⁶². De plus, l'accès à l'aide financière demeure problématique. À ce sujet, le Conseil réitère sa recommandation selon laquelle le seuil maximal de revenus permettant l'accès aux prêts soit relevé⁶³.

Théoriquement, s'endetter pour étudier est un investissement. Le diplôme pour lequel un jeune s'est endetté doit lui permettre ensuite d'améliorer sa situation socio-économique. Or, comme le fait remarquer Lucie France Dagenais, « *si d'avoir plus d'années d'études accroît les possibilités d'obtenir un meilleur emploi, en revanche on constate que les bons emplois disponibles n'augmentent pas automatiquement avec le nombre de diplômés... ... Ajoutons que le fait de posséder un diplôme ne garantit pas toujours un bon emploi, ni même simplement un emploi* »⁶⁴. En effet, seulement 37,5 % des titulaires d'un baccalauréat obtenaient un emploi permanent et à temps plein lié à leur domaine d'études en 1997 alors que cette proportion était de 53,6 % en 1989⁶⁵.

ASPECT DÉMOGRAPHIQUE

Sous un autre angle, le taux de chômage élevé et le déclin démographique des jeunes ont modifié passablement le rapport de force de ces derniers à l'égard des employeurs et de la population en général. D'ailleurs, la catégorie des jeunes âgés de 15 à 29 ans est passée de 36,9 % en 1981 à 24,8 % en 1997 dans la société québécoise, alors que la proportion de jeunes (15 – 29 ans) pour l'ensemble des personnes en chômage se chiffrait à 37,1 %⁶⁶. On signale également que le « *poids relatif des 15 – 24 ans dans la population en âge de travailler continuera de décliner au*

⁶¹ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Dites à tout le monde qu'on existe... Avis sur la pauvreté des jeunes*, 1993.

⁶² Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Statistiques sur l'aide financière aux études*. Rapport 1997 – 1998, p. 45 à 50. Voir : <http://www.meq.gouv.qc.ca/afe/statistiques/index.htm> Parmi l'ensemble des étudiants qui empruntent dans le cadre du programme de prêts et bourses, précisons que 31,3 % eux ont une dette inférieure à 5 000 \$, que 30,1 % ont un niveau d'endettement qui se situe entre 5 000 et 10 000 \$, et enfin, que 38,6 % d'entre eux sont endettés pour plus de 10 000 \$.

⁶³ Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Le régime d'aide financière aux étudiants : Maintenir le cap malgré la tourmente*, Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants, 1995, p. 23.

⁶⁴ DAGENAI, Lucie France. *La question des jeunes et la stratégie d'emploi jeunesse. Éléments de réflexion*, Cahiers de recherche sociologique, n°. 31, 1998, p. 59.

⁶⁵ AUDET, Marc. *Qu'advient-il des diplômés des universités ? Les promotions de 1995*, ministère de l'Éducation, 1997. Voir : <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/Relance/placement.htm>

⁶⁶ Voir site Internet du Conseil permanent de la jeunesse. <http://www.cpj.gouv.qc.ca/Principale.htm>

cours des prochaines années » et que chez ces derniers « le déclin de la population active et de l'emploi a été plus marqué que la décroissance démographique »⁶⁷.

Un simple coup d'œil à ces chiffres permet de comprendre rapidement que les demandes des jeunes ne sont plus appuyées par la même dynamique démographique et politique que celles des jeunes des générations précédentes. Qui plus est, dans ce rapport de force à l'avantage de l'employeur, la demande excède largement l'offre d'emplois. Dans ce contexte, il devient difficile pour des jeunes sur le marché du travail de contester des pratiques inéquitables compte tenu de leur petit nombre.

DES CONSÉQUENCES NÉFASTES

Les changements importants du marché du travail ont sans conteste affecté la qualité de vie des jeunes, notamment en nuisant à leur intégration sociale et professionnelle. Une des principales manifestations de ce bouleversement est la prolifération des emplois précaires que le Conseil considère comme une entrave à l'autonomie des nouveaux travailleurs (en grande partie des jeunes). Dès lors, comment se surprendre de l'augmentation de la pauvreté et de la marginalisation des jeunes, notamment des jeunes familles et des jeunes femmes ?

En fait, l'appauvrissement peut avoir de graves conséquences sur le bien-être des jeunes. N'oublions pas que la pauvreté :

- mène à une détérioration des liens familiaux;
- isole et marginalise;
- accroît la détresse psychologique et fragilise la santé, mentale et physique;
- augmente les problèmes psychosociaux;
- contribue à la dégradation de la cohésion sociale.

D'ailleurs, sans faire de lien de cause à effet avec l'appauvrissement des jeunes, le CPJ remarque que, depuis 1985, le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes de 15 à 29 ans⁶⁸. De plus, le Conseil constate que les jeunes hommes sont particulièrement surreprésentés en ce qui concerne plusieurs problèmes psychosociaux (toxicomanie, suicide, décrochage scolaire, etc.).

Dans ce contexte, la structure actuelle des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse ne doit pas contribuer à évacuer des préoccupations quant à la santé des jeunes, à leur bien-être et à leur qualité de vie.

⁶⁷ GRENIER, André. *Les jeunes et le marché du travail : tendances et situation récente...*, p. 4 à 6.

⁶⁸ Voir : Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes*, Rapport, 1995.

3.2 Consultations

3.2.1 Les groupes de discussion⁶⁹

Lorsqu'on demande aux jeunes de comparer la situation de leur génération à celle des générations précédentes, ils se considèrent privilégiés à tous les points de vue, sauf en matière d'emploi. Leurs conditions de vie se sont améliorées de façon générale (santé, services, éducation, égalité entre hommes et femmes, etc.). Toutefois, la rareté et la précarité des emplois les défavoriseraient grandement par rapport à ce qu'ont connu leurs parents et grands-parents. Qu'ils abordent la question des conditions de travail ou celle de l'accessibilité à l'emploi, les jeunes estiment qu'il leur est aujourd'hui plus difficile d'obtenir des emplois de qualité.

Ils se disent également préoccupés par de nombreux problèmes sociaux tels que le racisme, le taxage, la prostitution, la pauvreté, l'insécurité financière, la dépression, le suicide, etc.

Les participants aux groupes de discussion ont aussi abordé la notion de citoyenneté. Pour eux, être un citoyen, c'est appartenir à une collectivité et s'y engager. Être citoyen, c'est aussi jouir de droits et assumer des responsabilités à l'égard de la société. Il est intéressant de noter que les jeunes ne se considèrent pas tout à fait comme des citoyens à part entière avant d'avoir atteint l'âge adulte. C'est que les plus jeunes ont tendance à se dissocier des valeurs de la société pendant un moment (période de l'adolescence) et qu'ils n'ont pas l'impression d'y avoir une place. La citoyenneté prend tout son sens un peu plus tard, avec l'arrivée des responsabilités et la considération des aînés. De plus, ils sentent qu'ils ne sont pas suffisamment écoutés, que la société ne leur accorde pas voix au chapitre.

Plusieurs pistes de solution ont été soulevées pour favoriser une participation plus active des jeunes au développement de la société. Certains participants indiquent qu'il faut effectuer la promotion du travail en région (pour le travail autonome) et accorder des avantages fiscaux aux entreprises qui s'établissent en région pour y faire travailler les jeunes. D'autres ajoutent qu'il faut favoriser la participation des jeunes au sein de leur communauté par la mise en place, par exemple, de conseils jeunesse (conseils de villes constitués de jeunes).

3.2.2 Les Forums jeunesse régionaux

Les consultations sur la société équitable révèlent que le manque de solidarité entre les générations, l'absence de représentation dans les organisations et instances décisionnelles et les préjugés institutionnalisés envers les jeunes sont des thèmes qui préoccupent grandement les Forums jeunesse régionaux.

Il faut aider les jeunes à prendre leur place. Ainsi, certaines régions⁷⁰ sont d'avis que les autorités gouvernementales devraient reconnaître officiellement que les jeunes constituent maintenant un groupe de la société plus vulnérable en raison de la détérioration de ses conditions de vie au cours des dernières années.

⁶⁹ Cette section est largement inspirée de l'analyse que le CPJ a commandée à la firme Impact Recherche.

⁷⁰ Il s'agit de Chaudière-Appalaches, de l'Île de Montréal, de Lanaudière et de l'Outaouais.

Les Forums jeunesse⁷¹ estiment aussi que plusieurs programmes sociaux doivent s'ouvrir aux jeunes afin d'assurer à ces derniers un traitement juste et équitable. En fait, six régions se sont prononcées en ce sens.

En guise de solutions, ces jeunes prônent plus de démocratie dans les instances décisionnelles. Ils veulent être davantage intégrés dans les lieux de travail et associés au pouvoir.

3.2.3 Groupes jeunes nationaux

Plusieurs regroupements s'inquiètent de l'écart grandissant entre riches et pauvres. Une redistribution de la richesse s'impose au sein de chaque génération mais aussi entre les générations afin de réduire le fossé qui sépare les mieux nantis des plus défavorisés. Notons aussi que certains regroupements craignent que le Sommet prenne une tangente élitiste et économique et souhaitent, par conséquent, qu'une attention particulière soit portée à la pauvreté et aux problèmes sociaux des jeunes.

Le *Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail* souligne qu'il faut intervenir dès l'adolescence pour intégrer socialement les jeunes. Idéalement, il faudrait faire de la place pour que les adolescents participent aux décisions de leur école, de leur ville, village ou quartier. Les communautés doivent se mobiliser en vue de projets pour les jeunes; ces initiatives aident à développer des comportements positifs chez les jeunes et à créer une synergie avec les acteurs locaux.

De la même manière, bon nombre de groupes nationaux demandent que les jeunes puissent participer aux instances décisionnelles tant au niveau local, régional que national. Certains soulignent même que les adolescents devraient pouvoir se faire entendre de façon directe au Sommet.

Ces regroupements insistent aussi pour que les jeunes puissent évoluer, travailler et avoir la possibilité de demeurer dans leur région.

3.3 Principales attentes de la génération des 15 – 29 ans

OUTILLER LES JEUNES, LEUR ASSURER UNE REPRÉSENTATION DANS LES LIEUX DE DÉCISION ET LEUR PERMETTRE DE PARTICIPER ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS.

Les jeunes réclament (depuis longtemps) une présence dans les lieux de décision. Une représentation dans les instances décisionnelles leur permettra de sensibiliser les intervenants des différentes sphères sociales aux réalités des jeunes. Parallèlement, les jeunes auront l'occasion de prendre part activement à des décisions qui concernent leur génération ainsi que leur communauté⁷². Une telle participation contribuera indubitablement à changer la perception de

⁷¹ En fait, six régions se sont prononcées en ce sens. Il s'agit de la Côte-Nord, de l'Île de Montréal, de Lanaudière, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

⁷² Pour une réflexion approfondie sur cette question, voir : Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Y'a pas d'avenir ici* », *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, Avis, 1997.

leurs aînés. Les jeunes ont beaucoup à apporter à leur communauté et aux institutions où ils travaillent et s'investissent.

La meilleure façon qu'ils ont de préparer leur avenir est de façonner leur présent. Par conséquent, il importe de créer des conditions favorables à l'engagement des jeunes dans toutes les sphères de la société québécoise. Une telle participation leur permettra sans aucun doute de combattre l'iniquité et de cheminer vers l'édification d'un projet de société équitable.

L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est important de reconnaître que chaque génération évolue dans un contexte particulier afin de pouvoir agir. Un dialogue constant est donc essentiel pour rendre les générations plus solidaires. Un manque de solidarité se fait particulièrement sentir dans le contexte du déclin démographique des jeunes dans la société et de leur isolement dans le marché du travail. Un rapprochement s'impose. Tout doit être mis en œuvre pour s'assurer que les conditions de vie d'une génération entière ne se détériorent pas.

La situation présente est inquiétante car le déclin des conditions de vie des jeunes est en partie dû à des anomalies structurelles du marché du travail de même qu'à des pratiques inéquitables, voire discriminatoires. Une meilleure équité entre générations, mais aussi entre riches et pauvres, ne peut que contribuer à combattre l'exclusion, la détresse psychologique et le décrochage social des jeunes. D'ailleurs, le Sommet du Québec et de la jeunesse devrait accorder une place à diverses questions liées au mieux-être des jeunes.

Chapitre 4

Ouverture sur le monde

4.1 Une société ouverte et pluraliste

Dans l'ensemble, les jeunes et groupes de jeunes consultés sont d'accord sur la nécessité d'être « ouverts sur le monde ». C'est un idéal qui s'inscrit naturellement dans une société pluraliste. L'ouverture sur le monde commence cependant par l'ouverture au pluralisme culturel au Québec même.

OUVERTURE SUR NOUS-MÊMES

Le travail doit se poursuivre pour garantir et élargir la tolérance ainsi que le visage démocratique de notre société. S'ouvrir sur le monde est un exercice qui débute ici même, au Québec.

Ainsi, des cours axés sur la citoyenneté nous paraissent incontournables pour sensibiliser les jeunes aux valeurs fondamentales de notre société. Parallèlement, nous devons aussi :

- poursuivre la lutte contre le racisme et la discrimination;
- transmettre les valeurs (libertés fondamentales, égalité, équité) véhiculées par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et enfin,
- faciliter l'intégration des immigrants au moyen d'actions concrètes et d'un dialogue continu.

Lutter contre le racisme et la discrimination peut prendre plusieurs formes. Par exemple, éduquer⁷³ ou encore participer activement aux activités d'organismes de défense des droits représentent des façons concrètes d'agir. Il importe surtout de faire une promotion vigoureuse et constante de valeurs aussi fondamentales que la tolérance, le respect, le partage et l'ouverture. Des valeurs qui peuvent se développer par le biais de mesures très concrètes et facilement réalisables tels des échanges entre les régions du Québec ou le parrainage de nouveaux immigrants.

L'immigration, comme c'est le cas depuis quelques décennies, continuera à appuyer et à compléter la force de travail qui participe à la construction du Québec. En fait, elle viendra surtout enrichir culturellement un Québec pluriel. Ainsi, il importe de faciliter l'adaptation et l'intégration des immigrants. Par exemple, une façon concrète de faciliter cette intégration est de reconnaître les études faites à l'étranger ou encore l'expérience de travail acquise dans un autre pays. Tout en élargissant nos horizons, nous devons donc aussi travailler dans le sens d'une plus

⁷³ À ce sujet, le Service interculturel collégial et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ont produit, récemment, un document pédagogique dans le but d'enseigner les droits et libertés. Voir : LOSLIER, Sylvie, POTHIER, Nicole. *Droits et libertés, un parcours de luttes et d'espoir*, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 1999.

grande harmonie sociale et d'une communication accrue des citoyens québécois de toutes origines.

OUVERTURE SUR LE MONDE

Il est nécessaire d'élargir nos connaissances et d'être en mesure de comprendre les grands mouvements (sociaux, économiques et politiques) internationaux. S'ouvrir aux autres peuples peut se faire de deux façons, la première étant de voyager et d'étudier à l'étranger. Les voyages ne forment-ils pas la jeunesse ? Les différents programmes de stages et de coopération peuvent constituer des éléments favorisant l'ouverture sur le monde. Il serait néanmoins intéressant qu'ils soient reconnus et encouragés dans le cadre des programmes d'études. La deuxième façon de s'ouvrir sur le monde est aussi de lire, de se questionner et de suivre l'actualité et les événements qui touchent les autres peuples.

4.2 Consultations

4.2.1 Les groupes de discussion⁷⁴

« On a pas besoin de voyager quand on vit ici. Y a du monde de partout. On fait le tour du monde en restant ici ».

Les jeunes considèrent que le Québec est ouvert sur le monde, ce qu'ils perçoivent favorablement d'ailleurs. La plupart s'appuient essentiellement sur le caractère accueillant des Québécois, reconnu à travers le monde, pour expliquer ce point de vue.

Par contre, des participants rencontrés à Montréal, dont certains issus de communautés culturelles, ont nuancé cette perception en indiquant que si le Québec est accueillant et se montre ouvert aux autres cultures, il demeure en même temps replié sur lui-même. Ils ajoutent que l'intégration des jeunes des communautés culturelles est difficile en dehors du contexte scolaire, comme l'indique d'ailleurs le commentaire suivant d'une participante :

« Ça fait treize ans que je suis ici et je suis toujours une immigrante. Pourtant, je mange comme les Québécois, je vis comme les Québécois, je paye des taxes comme les Québécois. Mais dès que tu ouvres la bouche...l'accent, la couleur de la peau...t'es toujours un immigrant »⁷⁵.

En fait, un participant du groupe de Montréal a même affirmé avoir été victime de discrimination en raison de son origine ethnique lorsqu'il était en processus de recherche d'un stage.

Selon les jeunes, l'intégration peut adopter différentes formes. Les activités parascolaires pourraient contribuer à rapprocher les jeunes venus s'installer au Québec avec leurs parents. Du côté du gouvernement, la mise en place d'un programme de parrainage qui associe un Québécois à un nouvel arrivant pour faciliter son adaptation au Québec serait aussi à considérer. La création d'un programme obligatoire d'apprentissage de la langue française constituerait un autre

⁷⁴ Cette section est largement inspirée de l'analyse que le CPJ a commandée à la firme Impact Recherche.

⁷⁵ Extrait du rapport final du Conseil permanent de la jeunesse commandé à la firme Impact Recherche.

moyen de favoriser l'intégration en éliminant la barrière linguistique. Enfin, certains participants mettent l'accent sur l'importance d'accroître les échanges interculturels au Québec⁷⁶.

4.2.2 Les Forums jeunesse régionaux

Les préoccupations s'articulent principalement autour de deux axes, à savoir : l'ouverture aux cultures internationales et l'ouverture aux différents groupes qui façonnent le Québec. Bien que contradictoires en apparence ces dimensions se rejoignent sur la nécessité d'un rapprochement culturel.

Certaines régions⁷⁷ soulèvent l'importance de préparer les jeunes à évoluer dans un contexte international et multiculturel. Il est aussi question de favoriser, de développer et de bonifier les échanges d'étudiants et de jeunes à travers le monde. Différentes régions soulignent la nécessité d'intensifier les échanges scolaires entre les régions du Québec afin de rapprocher les jeunes Québécois d'origines diverses. Enfin, les jeunes souhaitent que notre société dépasse les préjugés et apprenne à vivre avec les différences.

4.2.3 Groupes jeunes nationaux

Du côté des groupes nationaux, on assiste à un plaidoyer en faveur de l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel à l'intérieur même du Québec. Certains groupes signalent que bien des jeunes ne connaissent que la dynamique de leur région et qu'il faudrait augmenter les échanges pour que ces derniers puissent découvrir les différentes réalités du Québec. C'est le cas du *Regroupement des coopérateurs et des coopératrices du travail*.

De plus, certains insistent sur l'intensification des échanges internationaux en matière de formation, de programmes de coopération à l'étranger mis en oeuvre par les universités ou par des organismes spécialisés. Ils s'entendent aussi sur l'importance de s'ouvrir à nos voisins et aux peuples qui nous entourent.

4.3 Principales attentes de la génération des 15 – 29 ans

OUVERTURE SUR NOUS-MÊMES

Plusieurs facteurs favorisent l'ouverture sur le monde. Ainsi, une société elle-même ouverte et qui privilégie cette valeur la transmettra forcément aux jeunes générations. Un système éducatif qui mise sur l'ouverture, la tolérance et l'esprit critique aura des effets incontestablement positifs. Cependant, les jeunes eux-mêmes doivent y travailler individuellement.

De plus, les jeunes désirent que l'intégration des immigrants soit facilitée. À cet égard, plusieurs suggèrent qu'il faut favoriser la langue française comme langue de la collectivité québécoise.

⁷⁶ À cet égard, précisons qu'à l'exception des Montréalais, bien peu de jeunes Québécois ont indiqué connaître personnellement des jeunes des communautés culturelles.

⁷⁷ Il s'agit, notamment, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

D'autres avancent qu'un programme de parrainage entre des familles québécoises et des nouveaux arrivants pourrait faciliter l'intégration et l'adaptation de ces derniers. Des incitatifs prenant différentes formes (par exemple, un crédit d'impôt pour l'achat d'une propriété) pourraient aussi leur permettre de s'établir dans les différentes régions du Québec.

OUVERTURE SUR LE MONDE

À ce chapitre, les jeunes souhaitent apprendre une seconde, voire une troisième langue. Ils veulent aussi que l'on développe la formule des stages à l'étranger. Par ailleurs, ils désirent que les études à l'étranger soient reconnues au Québec. Enfin, ils pensent que les échanges entre jeunes des différentes régions du Québec doivent s'intensifier.

Les jeunes veulent vivre dans un Québec pluriel, inclusif et tolérant où chaque Québécois, indépendamment de son origine ethnique ou nationale, a la chance d'évoluer et de participer activement à la société civile.

Chapitre 5

La nécessité d'une vision

Les conditions socio-économiques des jeunes se sont graduellement détériorées au cours de la présente décennie. Ces derniers sont plus que jamais absents des instances décisionnelles et marginalisés sur le marché du travail. Cette plus grande précarité s'avère un terrain propice au développement de problèmes sociaux vécus par un bon nombre de jeunes.

5.1 Réflexion

Il apparaît clairement que les préoccupations identifiées sont interdépendantes et dépassent le cadre des quatre chantiers du Sommet. Comment parler d'une citoyenneté pleine et active sans aborder le rôle de l'éducation ou de l'emploi ou encore l'importance de l'équité entre les générations ? Comment peut-on invoquer l'idéal d'une société équitable lorsque la génération « montante » voit ses conditions de vie se dégrader et n'a d'autre choix que d'accepter des emplois précaires et instables ? Comment peut-on penser fonder une famille, accéder à la propriété et offrir à nos enfants une qualité de vie lorsqu'on est engagé dans un processus d'appauvrissement ? Comment rêver et penser à l'avenir lorsque le présent est si incertain ?

La précarisation de l'emploi et l'appauvrissement affectent négativement la qualité de vie des jeunes. Ces dynamiques relèvent de la restructuration du marché du travail et de choix de gestion de la part du gouvernement et du secteur public. Ces choix ont solutionné des problèmes à court terme, mais en ont créé d'autres à moyen et à long terme. Par exemple, en abolissant des postes permanents pour les remplacer par des postes d'occasionnels, le gouvernement et plusieurs employeurs ont contribué au phénomène de la précarisation. Même scénario du côté des clauses « orphelin » où les syndicats et le patronat ont prétendu négocier « de bonne foi » pour réaliser des économies ou conserver les « acquis » aux dépens des nouveaux salariés. Ce ne sont que deux exemples qui pointent vers le même réflexe, celui de l'exclusion.

La situation actuelle commande des actions concrètes accompagnées d'une volonté claire et ferme d'un gouvernement déterminé à agir. Un message d'équité, de respect et d'inclusion doit être envoyé à la société. La situation exposée dans cet avis ne se résorbera pas d'elle-même, car la transition des jeunes vers une citoyenneté active et entière est accompagnée d'un trop grand nombre de points de rupture. De simples politiques ponctuelles sont insuffisantes pour pallier l'omniprésente précarité professionnelle et sociale des jeunes⁷⁸.

⁷⁸ Évidemment, tous les jeunes ne vivent pas dans la précarité et la pauvreté. Cependant, la génération des 15 – 29 ans est, dans l'ensemble, caractérisée par la précarité.

Le Conseil considère que le changement viendra en suivant quatre axes précis, à savoir :

- la nécessité d'un leadership de l'État;
- la présence des jeunes dans les instances décisionnelles;
- un changement de mentalité à l'égard des jeunes, et enfin,
- la mise sur pied d'une politique jeunesse cohérente et structurée.

5.2 Leadership, cohérence et vision : le rôle de l'État

Trouver des solutions aux principales préoccupations des jeunes exige une volonté politique claire et une capacité de vision de l'État. Avoir des partenaires qui aident et participent activement à l'atteinte d'objectifs spécifiques ne doit en aucun cas déresponsabiliser le gouvernement à l'endroit des différents groupes qui composent la société. Le rôle de l'État est de gouverner, c'est-à-dire d'assurer un leadership et la direction des affaires publiques. C'est pourquoi cet acteur incontournable existe et qu'il a un statut particulier dans l'organisation d'une société.

De leur côté, les autres acteurs de la société ont aussi des responsabilités vis-à-vis les jeunes. Ils sont une importante partie de la solution à plusieurs problèmes spécifiques aux jeunes. Par exemple, les entreprises ont un rôle de premier plan quant à leur formation et leur intégration au marché du travail.

5.3 Présence des jeunes dans les instances décisionnelles et les lieux de travail

Le changement viendra aussi par l'intégration des jeunes au sein des instances décisionnelles. À cet effet, le Conseil recommande aux différentes sphères gouvernementales de faciliter la représentation des jeunes dans les instances décisionnelles. Ces derniers pourraient ainsi sensibiliser les intervenants locaux, régionaux et nationaux aux réalités qu'ils vivent et participer pleinement à des décisions qui les touchent à titre de citoyens. La voix des jeunes devrait aussi se faire entendre dans plusieurs lieux de travail et de défense des droits où elle est presque totalement absente (exemple de la fonction publique et des syndicats).

Dans cet ordre d'idées, le Sommet du Québec et de la jeunesse devrait, notamment, permettre aux jeunes des régions ainsi qu'aux adolescents de se faire entendre directement au cours de cet événement.

5.4 La nécessité d'un changement de mentalité

La génération des 15 – 29 ans est celle de l'adaptation. Elle doit être préparée à tout sans que sa pleine et entière participation à la société civile soit favorisée. On exige des jeunes qu'ils s'adaptent à un système scolaire qui a de la difficulté à les orienter et à les aider dans leurs choix. On exige qu'ils s'ajustent aux réalités de l'emploi qui nécessite une formation de pointe, plus complète. On exige qu'ils se conforment à un marché du travail qui offre beaucoup d'emplois précaires avec peu ou pas de protection sociale ni d'avantages sociaux. On exige qu'ils acceptent

un marché du travail qui a tendance à les exclure. Enfin, les jeunes doivent assumer de nouveaux rôles sociaux et s'adapter à une importante redéfinition de la famille.

Il faudrait maintenant être à l'écoute de leurs besoins et favoriser leur intégration à la société. Les jeunes doivent être considérés comme une force vive qui participe à l'évolution et à la construction du Québec plutôt qu'un « groupe passif » que l'on gère. La jeunesse, il faut aussi la voir dans le présent, pas uniquement dans l'avenir!

5.5 La nécessité d'une véritable politique jeunesse

Les principales préoccupations des jeunes et les grands axes d'intervention énoncés ici commandent une action énergique. Une politique jeunesse suppose une vision, une volonté gouvernementale et une coordination des instances publiques dans le but d'intervenir au plan socio-économique, de concert avec les partenaires de l'État. L'intervention devrait se faire au niveau de l'éducation (qualité de la formation, stages, etc.), mais aussi au plan social (équité intergénérationnelle, redistribution de la richesse) et de l'emploi (qualité des emplois, accès aux services d'aide à l'emploi).

Comme l'indiquait le Conseil, déjà en 1996, « *il est grand temps de reconnaître que de nombreux jeunes sont en difficulté et ainsi de se donner l'obligation de corriger ce véritable problème de société... ... le gouvernement du Québec doit prendre des engagements clairs et fermes à l'endroit de la jeunesse. Il doit se mettre en action sans tarder et inviter ses partenaires socioéconomiques à faire de même. Permettre aux jeunes d'occuper la place qui leur revient dans la société est une responsabilité collective qu'il convient d'assumer dès aujourd'hui si nous voulons être en mesure de relever les défis de demain* »⁷⁹.

Une politique jeunesse doit viser à assurer une cohérence de l'action gouvernementale envers la jeunesse. Il importe d'agir de façon concrète dès l'adolescence et jusqu'à l'âge adulte pour prévenir l'exclusion des jeunes et faciliter leur participation pleine et entière à la société québécoise. L'action gouvernementale doit cesser d'être morcelée. C'est le caractère globalisant d'une telle politique qui aidera les jeunes à intégrer la société civile et à y participer pleinement.

⁷⁹Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. « *Parce qu'on existe!* », *L'urgence d'une politique jeunesse*, Avis, 1996.

Conclusion

Les jeunes constituent un groupe de la société qui a subi une inquiétante détérioration de sa qualité de vie, particulièrement au cours de cette décennie où les mutations du marché du travail ont été profondes.

Des facteurs externes au Québec ont évidemment contribué aux transformations du monde du travail. Cependant, la façon qu'ont eu les principaux intervenants – gouvernements, syndicats et patronat – de s'adapter explique elle aussi les tendances lourdes qui caractérisent actuellement le marché du travail. Ces changements sont intervenus, d'une part, dans un esprit de « maintien des acquis » des seuls travailleurs en place et, d'autre part, dans un esprit d'économies d'échelle sur les salaires et les avantages sociaux, du côté des employeurs. Ces pratiques sont directement liées au phénomène de l'exclusion des nouveaux travailleurs à qui on demande constamment de « s'adapter » aux nouvelles réalités de l'emploi. Concrètement, ces nouveaux travailleurs, parmi lesquels se trouvent les jeunes, sont confinés au rôle de citoyens de « seconde classe ».

Le gouvernement doit donner à la société l'exemple de pratiques justes et équitables. Cependant, nous retrouvons présentement dans la sphère publique des clauses « orphelin » ainsi que des politiques qui affectent négativement des groupes entiers de la population. À titre d'exemple, soulevons ici le cas de la sous-représentation des jeunes au sein de la fonction publique où ces derniers font figure de « minorité visible ».

Dans l'ensemble, la génération des 15 – 29 ans est caractérisée par la précarité et l'appauvrissement, mais aussi par un système éducatif incapable de l'aider et de l'orienter. Ces situations, qui ne se résorberont pas d'elles-mêmes, sont suffisamment graves pour commander une action énergique qui prendra la forme d'une politique jeunesse cohérente. Une telle politique, appuyée par une volonté gouvernementale d'agir, permettra aux jeunes d'avoir plus de contrôle sur leur milieu.

Comme nous l'avons indiqué, la jeune génération est avant tout caractérisée par sa capacité de s'adapter aux multiples changements exigés par le marché du travail et par la société. Or, en période de changement, il importe d'avoir prise sur son environnement. Plutôt que de viser à changer les jeunes, le Sommet devra viser à les outiller pour leur donner une emprise sur leur vie et leur permettre de participer pleinement à la société civile. En ce sens, le Sommet du Québec et de la jeunesse doit être un rendez-vous avec l'avenir où des engagements concrets devraient être pris de concert avec les jeunes des régions, des milieux urbains, mais aussi avec les partenaires et intervenants œuvrant dans le secteur jeunesse.

Enfin, cet avis dresse un portrait des principales préoccupations et attentes de la génération des 15 – 29 ans relativement aux quatre chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cependant, force est de constater que les préoccupations des jeunes (environnement, culture, santé, problèmes psychosociaux) débordent largement le cadre du Sommet. À cet égard, il faudra trouver l'occasion d'aborder ces thèmes comme il faudra s'assurer que le Sommet soit un événement rassembleur pour la jeunesse.

Pour l'instant, les jeunes voient dans le présent un avenir incertain. Un changement radical s'impose afin que les jeunes aient accès à une citoyenneté pleine et active.

Pistes de solution

Parfaire le savoir et la formation

- ☞ **C'est réinvestir massivement et de façon stratégique dans le secteur de l'éducation.** C'est entre autres miser sur le personnel non enseignant qui permet d'humaniser l'école et donne la possibilité aux jeunes de faire des choix éclairés. C'est aussi agir de façon préventive.
- ☞ **C'est intégrer l'école à son milieu.** C'est innover et trouver de nouveaux moyens pour multiplier les liens avec la communauté, comme l'embauche d'agents de milieu chargés de développer des projets avec des organismes publics ou communautaires ou encore des entreprises. C'est aussi aider à l'organisation d'activités parascolaires, soutenir les projets – écoles et élaborer des cours d'éducation à la citoyenneté.
- ☞ **C'est réévaluer et développer les programmes en formation professionnelle.** C'est travailler pour une plus grande cohérence des différents programmes de formation professionnelle en s'assurant qu'ils répondent aux besoins des jeunes et aux réalités du marché du travail. C'est valoriser ce type de formation. C'est évidemment la rendre plus accessible aux jeunes de moins de 20 ans.
- ☞ **C'est revoir et améliorer l'offre et la qualité des programmes de stages.** C'est améliorer une formule privilégiée de tous. Le Conseil insiste ici sur le fait que ces programmes doivent être cohérents, de courte durée et viser l'apprentissage ainsi que la formation. De plus, les entreprises ont un rôle actif à jouer pour assurer la qualité des programmes de stages. Enfin, les stagiaires ne doivent pas devenir une force de travail à rabais.

Relever les défis de l'emploi

- ☞ **C'est permettre aux jeunes d'occuper des emplois de qualité** afin qu'ils puissent participer pleinement et activement à la société civile. La prolifération des emplois à caractère précaire est une tendance à renverser. Le droit à des emplois de qualité passe aussi par l'interdiction de pratiques inéquitables, comme celles qui accordent des conditions de travail différentes aux nouveaux salariés. À cet égard, le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan pour favoriser la création d'emplois de qualité en donnant l'exemple par ses interventions et dans ses choix de gestion. Il doit assurer un leadership dans les affaires publiques.
- ☞ **C'est étendre la protection sociale.** C'est assurer une forme d'équité sociale. Chaque travailleur, indépendamment de son statut d'emploi, devrait bénéficier d'une protection sociale décente. Étant donné que les nouveaux statuts d'emploi (souvent précaires)

déjouent les programmes de protection sociale actuels, une adaptation du cadre juridique et législatif du travail au Québec s'impose.

- ☞ **C'est assurer l'accès aux mesures d'aide à l'emploi et une cohérence entre les différents services offerts**, notamment pour les « sans-chèque ».
- ☞ **C'est se doter d'une fonction publique à l'image de la société québécoise**. C'est faire en sorte que l'appareil gouvernemental soit représentatif de la société. Pour les jeunes, cela signifie que l'État québécois doit revoir les politiques qui les écartent ou les cantonnent dans des emplois précaires.

Promouvoir une société équitable

- ☞ **C'est outiller les jeunes, leur assurer une représentation dans les lieux de décision et leur permettre de participer activement au développement des régions**. C'est intégrer les jeunes dans les lieux de décision. En étant présents, ils pourront sensibiliser les acteurs des différentes sphères sociales et participer à des décisions qui concernent leur génération de même que leur communauté. Il importe donc de créer des conditions favorables pour engager les jeunes et les intégrer à la société civile. Dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, il serait important que les jeunes et les adolescents puissent se faire entendre directement.
- ☞ **C'est favoriser l'équité intergénérationnelle**. C'est agir autrement, dans une optique d'inclusion. C'est privilégier une redistribution de la richesse entre les membres plus « riches » et les membres plus « pauvres » de la société. C'est aussi partager un ensemble de valeurs démocratiques qui sont le fondement même de la collectivité québécoise. L'équité, c'est travailler pour une plus grande cohésion sociale entre les générations. L'équité intergénérationnelle, c'est transmettre une qualité de vie et éviter que les conditions socio-économiques des jeunes générations ne se détériorent.

Élargir notre ouverture sur le monde

- ☞ **C'est transmettre des valeurs fondamentales telles l'inclusion et la tolérance**. Ce travail est à la fois individuel et collectif. Une société ouverte et qui privilégie ces valeurs les transmettra forcément aux jeunes générations. Dans cette optique d'inclusion, les jeunes souhaitent que l'intégration des immigrants soit facilitée et que les échanges entre Québécois de différentes origines soient intensifiés.
- ☞ **C'est s'ouvrir sur le monde** par le biais de voyages, de stages à l'étranger et par l'apprentissage de nouvelles langues.

Annexe

Objectifs gouvernementaux dans le cadre de la réforme de l'éducation relativement à la formation professionnelle

L'objectif du gouvernement est :

- « de donner une formation professionnelle qualifiante permettant à la fois l'accès au marché du travail et la poursuite des études;
- de diversifier les voies d'accès aux diplômes et les modes de formation;
- de repenser la formation générale donnée dans les programmes de formation professionnelle et technique;
- d'assurer une meilleure relation entre la formation offerte et les exigences de l'emploi;
- d'accroître les responsabilités des centres de formation professionnelle;
- de favoriser le passage d'un programme d'études donné à un programme de niveau plus complexe en aménageant les passerelles nécessaires;
- de quadrupler, dans les cinq prochaines années, le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de vingt ans;
- de valoriser, auprès des jeunes et de leurs parents, ainsi qu'auprès des entrepreneurs et entrepreneures, les filières de formation professionnelle et technique »⁸⁰.

⁸⁰ Ministère de l'Éducation. *Prendre le virage du succès*. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, 1997, p. 31.

Bibliographie

ASSOCIATION DES CADRES SCOLAIRES DU QUÉBEC. *La réussite : arrimer formation et emploi ?*, Document synthèse, Forum national tenu les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1996, Hôtel Hilton Québec, 1996.

AUDET, Marc. *Qu'advient-il des diplômés des universités ? Les promotions de 1995*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 1997. Voir <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/Relance/placement.htm>

BERTRAND, Denis, DUCHARME, Jean, FILIATRAULT, Pierre. *Le Régime d'apprentissage : perceptions des principaux acteurs, constats diagnostiques retenus et mesures prescriptives recommandées*, Rapport final présenté à Emploi – Québec, 1998.

CENTRAIDE – Québec. *Une société en déficit humain, Rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement*, 1998.

CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC. *Accessibilité à la formation professionnelle et technique : l'urgence d'agir*, Québec, 1994.

DAGENAIS, Lucie France. *Des travailleurs autonomes et précaires : éléments d'un diagnostic et pistes pour des solutions à la protection sociale de ces travailleurs*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 1995.

DAGENAIS, Lucie France. *La question des jeunes et la stratégie d'emploi jeunesse*, *Éléments de réflexion*, Cahiers de recherche sociologique, n° 31, 1998.

DAGENAIS, Lucie France. *Nouvelles formes de travail et précarisation de l'emploi : un état de la situation*, Communication présentée le 11 septembre 1998 à la journée d'étude sur les droits et libertés de la personne à l'intention des syndicats affiliés à la FTQ.

DAGENAIS, Lucie France. *Travail éclaté : protection sociale et égalité*, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Les Éditions Yvon Blais, 1998.

DENIGER, Marc-André. *Pauvreté et insertion sociale et professionnelle des jeunes familles : perspectives québécoises*, dans *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, sous la direction de Bernard CHARLOT et de Dominique GLASMAN, Presses Universitaires de France, Paris, 1998.

DUMONT, Fernand, LANGLOIS, Simon, MARTIN, Yves (dir.). *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *La réussite et la diplomation, Des chiffres et des engagements*, 1999.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES DU QUÉBEC – CSN. *La précarité dans l'enseignement*, Actes du colloque, 3-4-5 novembre 1994.

Gouvernement du Canada. COMMISSION DE L'ASSURANCE EMPLOI DU CANADA. *Rapport de contrôle et d'évaluation 1998, Régime d'assurance-emploi*, Ottawa, 1998. Voir : <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/employ/sp121898/sumx.shtml>

Gouvernement du Québec. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, volumes 1 et 2, Québec, 1997 et 1998.

Gouvernement du Québec. COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *La rémunération à double palier et les autres clauses dites « orphelin » dans les conventions collectives : conformité au principe de non-discrimination*, Avis, 1998.

Gouvernement du Québec. CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Des formations pour une société de l'innovation, pour une politique québécoise de l'innovation*, 1998.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'accès de jeunes à la fonction publique québécoise, Place à la relève*, Avis, Québec, 1999.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Accroître la réussite éducative, le temps est venu...*, Mémoire présenté à la Commission de l'éducation, 1996.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*, 1990.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Compte rendu – Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec*, 1996.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Dites à tout le monde qu'on existe...*, Avis sur la pauvreté des jeunes, 1993.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *L'éducation dans tous ses états*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux de l'éducation, 1995.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Interdire les clauses « orphelins », Une question d'équité intergénérationnelle*, Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail, 1998.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. « *Parce qu'on existe!* », *L'urgence d'une politique jeunesse*, Avis, 1996.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes*, Rapport, 1995.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise*, Mémoire à la Commission du budget et de l'administration, 1990.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Le régime d'aide financière aux étudiants : Maintenir le cap malgré la tourmente*, Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants, 1995.

Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, « *Y'a pus d'avenir ici* », *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, Avis, 1997.

Gouvernement du Québec. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Éduquer à la citoyenneté*, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, 1998.

Gouvernement du Québec. EMPLOI – QUÉBEC. *Perspectives du marché du travail au Québec 1999 – 2000*, 1999.

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Chacun ses devoirs, plan d'action sur la réussite éducative*, 1992, 38 pages.

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Étude de l'OCDE sur la transition de la formation initiale à la vie active. La situation du Québec*, [Étude produite à la demande de l'OCDE], 1997, 34 p.

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Étude sur la dette accumulée par les bénéficiaires de l'aide financière aux étudiants*, 1994, 69 p.

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation*, éditions 1996-1997. Voir l'adresse Internet suivante pour l'édition 1999 : http://www.meq.gouv.qc.ca/m_stat.htm

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *De la remise de l'aide financière au remboursement : la vigilance et la souplesse sont de rigueur!*, Rapport du Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études, 1997, 116 pages.

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Statistiques sur l'aide financière aux études*. Rapport 1997–1998, 81 p.

Voir : <http://www.meq.gouv.qc.ca/afe/statistiques/index.html>

Gouvernement du Québec. MINISTÈRE DU TRAVAIL. *L'évolution du travail atypique au Québec*, encart dans *Le marché du travail*, vol.19, n°5, Les Publications du Québec 1998.

GRENIER, André. *Les jeunes et le marché du travail : tendances et situation récente*, Emploi – Québec, 1998.

HARDY, Marcelle, GROSSMANN, Sophie, BAH, Thierno Hamidou, BARRY, Abdoulaye et GINGRAS, Pascale. *De la formation professionnelle au marché du travail*, Les Éditions Logiques, Québec, 1998.

INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION AUX ADULTES. *Où mènent les parcours ?*, Colloque sur les parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle, Montréal, 12 et 13 novembre 1998.

LOSLIER, Sylvie, POTHIER, Nicole. *Droits et libertés, un parcours de luttes et d'espoir*, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 1999.

REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC, *Le cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes*, 2^e édition, 1997.

SCHETAGNE, Sylvain. *La pauvreté dans les régions métropolitaines du Québec*, Conseil canadien de développement social, Rapport préliminaire de recherche, 1999.

SCHETAGNE, Sylvain. *Un portrait des stages en 1997 – 1998*. Rapport d'une recherche financée par la Fédération étudiante universitaire du Québec et le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec, Montréal, Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec, 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active*, 1998.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. *Chômage, emplois précaires et partage de l'emploi : pièges ou passerelles pour les jeunes ?*, Actes du colloque « Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives » tenu lors du 62^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Conseil permanent de la jeunesse, 1994.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. *Nouvelles réalités, nouvelles problématiques*, Musée de la civilisation, Québec, 1995.

ARTICLES

MARSOLAIS, Claude-V. « Le programme de soutien au travail autonome à court de fonds », *La Presse*, 12 août 1999.

PICHER, Claude. « Caricature de l'enfer kafkaïen », *La Presse*, 21 août 1999.



Les membres du Conseil 1997 - 2000

Marc Alain
Trois-Rivières

Nicolas Poirier-Quesnel
Philipsburg

Philippe Bouzaglou
Pierrefonds

Hélène Rhéaume
Montréal

Clairandrée Cauchy
Montréal

Michel Rouleau
Rivière-du-Loup

Marie-Chantal Gagné
Charny

Emma Savard
Métis-sur-Mer

Sylvain Gendron
La Sarre

Patrice Savignac-Dufour
Montréal

Élise Labrecque
Montréal

Annie Simard
Baie-St-Paul

Marie-Claude Ménard
Tracy

Geneviève Taillon
Québec